

Plan
Régional
Santé
Environnement



2010 // 2013
Pays de la Loire

Fiches de suivi des 10 actions du PRSE 2 Bilan 2013



SOMMAIRE

Fiches de suivi au 31/12/2013	5
▶ Fiche action n° 1 Réduire l'exposition aux substances chimiques et allergisantes de l'air extérieur	7
▶ Fiche action n° 2 Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine	13
▶ Fiche action n° 3 Améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et les réseaux intérieurs	17
▶ Fiche action n° 4 Réduire les expositions à l'amiante	21
▶ Fiche action n° 5 Protéger les populations, en particulier les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments	25
▶ Fiche action n° 6 Optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne	31
▶ Fiche action n° 7 Identifier les zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales et agir pour diminuer l'impact sur les populations	35
▶ Fiche action n° 8 Maitriser et réduire les nuisances sonores à travers l'aménagement du territoire	39
▶ Fiche action n° 9 Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée	43
▶ Fiche action n° 10 Développer les actions d'éducation à la santé environnementale.....	47
Articulation avec les autres plans régionaux : point de situation au 31/12/2013	51
▶ Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie	53
▶ Plan Santé au Travail	55
▶ Plan Ecophyto	56



Fiches de suivi au 31/12/2013

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

ACTION N° 1

Intitulé de l'action : **Réduire l'exposition aux substances chimiques et allergisantes de l'air extérieur**

Animateurs :

- ▶ ARS-DPSP
- ▶ DREAL-SRNT

Contexte et enjeux de l'action

De nombreuses études épidémiologiques nationales ou internationales ont mis en évidence les relations entre les niveaux de pollution atmosphérique et les hospitalisations et décès pour motif cardiaque ou respiratoire.

Dans notre région, la qualité de l'air est surveillée dans les principales agglomérations, autour des sites industriels importants et en milieu rural. Même si, la plupart du temps les indices de qualité de l'air sont plutôt bons, le maintien de cette qualité de l'air reste un objectif, en particulier dans les zones urbaines à fort potentiel de développement.

Des actions visant à limiter les pollutions ou les expositions sont prévues dans le cadre d'autres plans élaborés par l'État ou les collectivités. Le PRSE a donc circonscrit son périmètre d'intervention à quelques actions spécifiques, complémentaires aux autres plans.

L'action est ciblée sur 2 types de pollution de l'air :

- > Les substances chimiques d'origine industrielle et présentant un caractère toxique.
- > Les substances allergisantes telles que les pollens et l'ambroisie.

Le PRSE1 avait visé la réduction des émissions aériennes industrielles d'oxydes d'azote et de quelques substances toxiques. L'action se poursuit encore pour certains établissements de la région et elle est amplifiée en visant la réduction d'émissions industrielles d'autres substances toxiques peu recherchées jusqu'alors. Par ailleurs, il a semblé intéressant de mener, à l'échelle des principales agglomérations de la région, une évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique.

De même que pour les polluants chimiques, les pollens ont des conséquences sur l'état de santé des populations les plus vulnérables, en particulier celles qui présentent des allergies. Cette forme de sensibilité aux pollens touche 15 à 20 % de la population. Si les premiers symptômes de la pollinose sont des rhino-conjonctivites, elle entraîne très rapidement fatigue, problèmes de concentration, absentéisme à l'école ou au travail et peut évoluer vers un asthme plus ou moins sévère. De plus, il a été constaté une augmentation des allergies alimentaires en parallèle, certainement liée, au développement des pollinoses. En Pays de Loire un dispositif original d'alerte à partir d'un jardin sentinelle de plantes à pollens allergènes est expérimenté depuis 2003 à Nantes avec un projet de création d'un réseau associant plusieurs collectivités.

Parmi les plantes allergisantes l'ambroisie occupe une place particulière. L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante invasive importée d'Amérique du Nord à la fin du XIXe siècle, au pollen très allergisant affectant 12 % des habitants de Rhône-Alpes. Son expansion à partir de cette région sur le territoire national est suivie de près. En Pays de Loire, l'ambroisie est repérée ponctuellement depuis 2007, principalement en Sarthe et Maine-et-Loire. Le repérage et la cartographie des zones de présence sont assurés par des volontaires formés par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) en vue d'opérations d'éradications (coupe avant la floraison). Le suivi de cette action est assuré par un groupe régional interdisciplinaire.

Objectifs et description de l'action

Un certain nombre d'actions de réduction des pollutions (chimiques ou allergisantes) ou des expositions sont prévues dans le cadre d'autres plans (PRQA, PPA, SRCAE, Ecophyto 2018).

Dans le cadre du PRSE, les actions retenues visent à :

- contribuer à une réduction de 30 % au plan national d'ici 2013 (année de référence : 2007) des émissions industrielles de certaines familles de polluants toxiques dans l'air (solvants chlorés, HAP,...).
- évaluer l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique dans les principales agglomérations, et identifier les gains sanitaires attendus par une politique de réduction de l'exposition.
- réduire les risques liés à l'exposition au pollen en assurant la surveillance de l'émission pollinique, en organisant une information anticipée des personnes allergiques sur les risques d'exposition, en développant des campagnes d'information du public et des collectivités sur le caractère allergisant de certaines espèces.
- lutter contre l'ambroisie en sensibilisant les élus, les gestionnaires des infrastructures de transport, les particuliers et le monde agricole par des mesures de d'observation, de repérage et d'éradication de cette plante.

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			Code couleur*
		Etat initial en 2009	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2013	
<p>Renforcer la réduction des émissions aériennes industrielles de substances toxiques visées dans le cadre du PRSE1. Etendre l'action à d'autres substances toxiques. Obtenir de la part des principaux émetteurs industriels identifiés des programmes de réduction de leurs émissions aériennes de ces substances toxiques. Mettre en place les actions de réduction prévues. Les substances concernées sont : benzène et COV à caractère toxique (composés organiques volatils) dont solvants chlorés tels que perchloro-éthylène, trichloroéthylène, chlorure de méthylène ; HAP ; arsenic ; mercure ; dioxine / PCB</p>	<p>Pilote: DREAL-SRNT</p> <p>Acteurs : industriels, DREAL (Unités territoriales et SRNT) Les actions sont menées par les industriels sous l'impulsion ou à la demande de l'inspection des installations classées de la DREAL (par voie d'arrêtés préfectoraux notamment), sur la base des meilleures technologies disponibles dans le secteur d'activité.</p>	<p>Liste des émetteurs industriels à consolider en 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établissements concernés tous identifiés et recensés au 31/12/2010. - 100 % des émetteurs identifiés ayant mis en œuvre un programme de réduction de leurs émissions en 2013. - Suivi du % de réduction des émissions dans l'air (sur la base des émissions déclarées par les industriels) 	<p>- <u>COV «toxiques»⁽¹⁾</u>: 16 établissements émettent ou ont émis plus d'1t/an depuis 2007 (chimie, aéronautique, automobile, raffinerie, mécanique, encres, revêtements, utilisateurs de solvants chlorés).</p> <p>Réduction de 68% des émissions de COV « toxiques » (hors benzène) entre 2007 et 2012 : 126t (2007) – 60 t (2008)- 57t (2009)- 62t (2010)-53t (2011) - 51t (2012) – 40t (2013).⁽²⁾</p> <p>La plupart des établissements ont mis en œuvre des plans de réduction ou de substitution dès le PRSE1. Fin 2013, seuls 7 établissements émettent 1t/an ou plus de COV « toxiques », dont 5 émetteurs de solvants chlorés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un établissement limite l'utilisation de dichlorométhane aux nettoyages de machines. Un autre prévoit la mise en place d'un traitement en 2014 pour réduire ses émissions. - Des études de substitution / réduction de solvants chlorés sont toujours en cours pour les 3 principaux émetteurs actuels. Parmi eux, le 1^{er} émetteur régional a lancé en 2013 une étude de substitution du dichlorométhane par l'eau (innovation soutenue par l'Ademe). <p>Benzène : le principal émetteur a mis en place en 2013 une mesure de réduction pour les transferts de produits contenant du benzène (émissions réduites de 85% par navire chargé) et poursuit la surveillance dans l'environnement de ses rejets.</p> <p>(1) Composés organiques volatils cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques avérés ou suspectés (phrases de risques R45, 46, 49, 60, 61, R40 halogénés (ou H340, H350, H350i, H360D, H360F, H341).</p> <p>(2) l'évolution des méthodes de calcul des émissions de benzène ne permet pas de quantifier l'évolution de ces émissions depuis 2007.</p>	

				<p>- <u>dioxines, PCB, HAP, mercure, arsenic</u> :</p> <p>a) <i>examen des émissions, plans de réduction des émissions et/ou plans de surveillance dans l'environnement</i> : 9 établissements (etab)</p> <p>Dioxines (7 etab visés pour une action de surveillance ou réduction : fonderies de fonte à cubilot, affinerie d'aluminium, traitement de transformateurs, production d'énergie) : réduction de 97% des émissions déclarées entre 2007 (3,8g) et 2013 (0,09g). 3 etab ont mis en œuvre un traitement spécifique pour réduire leurs émissions, 1 etab a modifié son procédé (four), mesures de surveillance à l'émission et/ou dans l'environnement pour tous les sites.</p> <p>PCB (1 etab) : réduction de 75% des émissions déclarées entre 2009 (276g) et 2013 (92g)⁽³⁾. Suite à la découverte d'une pollution de l'environnement en 2011, une réduction du niveau d'activité du site, un traitement des émissions et des plans de surveillance renforcés à l'émission et dans l'environnement ont été imposés par l'administration.</p> <p>(3) flux en PCB indicateurs, hors émissions diffuses.</p> <p>b) <i>Approfondissement de la connaissance des émissions</i> :</p> <p>Des contrôles inopinés des émissions ont été mandatés par la DREAL (1 etab en 2011, 2 en 2012, 7 en 2013) et ont relevé plusieurs situations non conformes (2 etab).</p> <p>Entre 2010 et 2013, des mesures spécifiques à l'émission ont été réalisées (3 briqueteries, 9 fonderies/affinerie, cimenterie, raffinerie, production énergie). Fin 2013, 4 émetteurs ont été identifiés et des plans d'action ou de surveillance ont été demandés (dioxines, benzène, HAP-naphtalène, mercure).</p>	
<p>Évaluer l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique (EIS) dans les principales agglomérations</p>	<p>Pilote : CIRE Pays de la Loire</p> <p>Acteurs : ARS, Air Pays de Loire, centres hospitaliers d'Angers et du Mans</p>	<p>Etudes réalisées à Nantes et Le Mans pour les effets court terme. Pour les effets long terme, étude réalisée uniquement sur Nantes (2004)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Étude réalisée à Angers en 2010, Le Mans et Nantes en 2011 - Communication auprès des acteurs locaux et du public 	<p>Rédaction d'un rapport pour l'EIS d'Angers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine - Unité urbaine d'Angers - Impact à court et à long termes publié en oct. 2010 (site InVS)* <p>Rédaction de plaquettes pour les EIS du Mans et de Nantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine dans l'agglomération du Mans, 2007-2009 publié en mars 2013 (site InVS)* - Évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine dans l'agglomération de Nantes, 2007-2009 publié en mars 2013 (site InVS)*. <p>Réunions de présentation aux collectivités au Mans et à Nantes en juin 2013.</p>	

<p>Suivre l'expérimentation du système d'alerte précoce d'émission de pollens (<i>Pollinarium sentinelle</i>®) de Nantes</p> <p>Créer un réseau régional de Pollinarium sentinelles®</p>	<p>Pilote : ARS DPSP</p> <p>Acteurs : Association des Pollinariums sentinelles de France (APSF), Air Pays de la Loire, collectivités, DGS</p>	<p>Suivi expérimental du Pollinarium® de Nantes depuis 2003</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publication d'une étude épidémiologique fin 2010 - Echéance en Pays de la Loire : 2011 - Participer à une réflexion nationale 	<p>étude épidémiologique « Etude d'intervention : rôle de l'information sur la présence des pollens dans la prévention de la pollinose » a été publiée en février 2011.</p> <p>développement d'un réseau de Pollinarium sentinelle® en cours : -</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nantes, Laval, Angers, Rennes, Le Havre, Limoges, Tarbes : créés - Vannes, Quimper, La Rochelle en cours de création 	
		<p>Création du groupe de travail régional</p>		<p>Développement de 2 newsletters** diffusées à 2400 personnes autour de Nantes et Laval en 2013, prévues en 2014 pour Angers et Rennes.</p> <p>Marché pour le développement d'un logiciel national de recueil et diffusion des données attribué à Air Pays de Loire (CPOM 2013-2015).</p>	
<p>Lutter contre la prolifération de l'ambrosie en Pays de la Loire</p>	<p>Pilote : ARS DPSP</p> <p>Acteurs : FREDON, FDGDON, DREAL, Conservatoire botanique national, Conseil régional, conseils généraux, chambre régionale d'agriculture, communes, CARSAT, parc naturels</p>	<p>Création du groupe de travail régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un système d'information géographique de repérage précoce opérationnel fin 2010. - Programmation d'actions de lutte ciblées (agriculture, réseau routier, particuliers...) fin 2011 - Constitution d'un groupe régional interdisciplinaire 	<p>Système de repérage opérationnel depuis juin 2010</p> <p>Données intégrées sur la carte nationale depuis janvier 2011 avec appui du CBN***</p> <p>Groupe régional interdisciplinaire constitué (+réunion bilan chaque année)</p> <p>CPOM 2013-2015 signé entre l'ARS et la FREDON pour la surveillance et la lutte contre l'ambrosie, la Berce du Caucase, la Datura, le moustique tigre, les chenilles urticantes, les ragondins et les rats musqués (leptospirose, grande douve du foie, et échinococcose alvéolaire).</p>	
<p>* Opération : Non commencée ■ En cours ■ Terminée ■ Supprimée ■</p>					

Observations

Emissions industrielles de certaines familles de polluants toxiques dans l'air :

- Contribuer à une réduction de 30 % au plan national d'ici 2013 (année de référence : 2007) : **préciser la situation nationale lorsqu'elle sera connue courant 2014**

- En parallèle des actions prévues par le PRSE2, une action a été menée en 2013 par la DREAL en lien avec la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques de Nantes Métropole auprès de pressings utilisateurs de perchloroéthylène (classé cancérigène probable par le CIRC), notamment en proposant des mesures de ce polluant dans l'air ambiant d'habitations de riverains. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une action nationale du ministère de l'Écologie pour faire réaliser gratuitement des mesures chez les riverains qui le demandent, suite à des constats de teneurs relativement élevées dans des locaux contigus à des pressings. Par ailleurs, la réglementation a évolué en décembre 2012 pour fixer un échéancier de substitution du perchloroéthylène dans les pressings dont les locaux sont contigus à des tiers d'ici 2023 au plus tard, selon l'âge de la machine.

* EIS Angers :

Évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine. Unité urbaine d'Angers. Impact à court et à long terme. Cire Pays de la Loire, octobre 2010.

http://www.invs.sante.fr/publications/2010/pollution_atm_angers/rapport_impact_sanitaire_angers.pdf

EIS Le Mans :

Loyer S, Penven F. Évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine dans l'agglomération du Mans, 2007-2009. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire ; 2013. 8 pages.

<http://www.invs.sante.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Environnement-et-sante/2013/Evaluation-de-l-impact-sanitaire-de-la-pollution-atmospherique-urbaine-dans-l-agglomeration-du-Mans-2007-2009>

EIS Nantes :

Loyer S, Penven F. Évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine dans l'agglomération de Nantes, 2007-2009. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire ; 2013. 8 pages.

<http://www.invs.sante.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Environnement-et-sante/2013/Evaluation-de-l-impact-sanitaire-de-la-pollution-atmospherique-urbaine-dans-l-agglomeration-de-Nantes-2007-2009>

** newsletter diffusant les alertes pollens **des Pollinariums de Nantes et Laval** aux personnes allergiques qui le souhaitent : www.alertepollens.org



*** CBN : conservatoire botanique national de Brest – La [cartographie des observations de l'ambrosie](#) est accessible sur le site du ministère de la santé : www.sante.gouv.fr > Pollens et allergies > Cartographies de présence de l'ambrosie en France > cliquer sur Pays de la Loire (tableau des cartes)

[Retour sommaire](#)

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

ACTION N° 2

Intitulé de l'action : **Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine**

Animateurs :

- ▶ DREAL-SRNP
- ▶ ARS DT72 - SSPE

Contexte et enjeux de l'action

Dans la région des Pays de Loire, la présence de contaminants issus de pollutions diffuses (pesticides, nitrate, polluants chimiques...) dans certaines eaux souterraines, retenues et cours d'eau rend nécessaire des actions de réduction de l'impact de ces pollutions : protection des captages d'eau en réglementant les activités situées aux abords, plans de gestion pour limiter les pollutions sur le bassin versant alimentant un captage, etc. Le PRSE1 a permis de passer de 49 % de captages protégés à 70 % en 2008 et la conduite de plusieurs plans de gestion pour des ressources superficielles, et 7 contrats de nappe et de bassin pour protéger les ressources superficielles des pollutions diffuses.

Pour autant, 35 captages de la région ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du Grenelle, pour des actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants qui les alimentent. Ils présentent en effet, des risques vis-à-vis de pollutions diffuses (nitrate, pesticides...)

Par ailleurs, plusieurs substances ont été jugées prioritaires (directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000) pour la réduction progressive voire la suppression de rejets dans l'eau : HAP, benzène, etc. En effet, bien que souvent émises en faible quantité, elles sont considérées comme dangereuses compte tenu de leur caractère toxique, persistant et bioaccumulable. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire Bretagne prévoit des objectifs de réduction de ces rejets d'ici 2015.

Objectifs et description de l'action

L'objectif est de protéger de manière efficace la ressource en eau destinée à la consommation humaine et assurer une gestion durable de la disponibilité en eau :

- > en protégeant les aires d'alimentation des captages d'eau destinée à la consommation humaine (périmètres de protection, mesures agricoles et non agricoles de réduction des pollutions diffuses, reconquête de la qualité des captages abandonnés...).
- > en réduisant les rejets industriels de substances prioritaires dans l'eau (diagnostic puis mesures techniques de réduction des rejets).

Les objectifs environnementaux et sanitaires se rejoignent dans le cadre de cette action.

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			Code couleur*
		Etat initial en 2009	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2013	
Finaliser les périmètres de protection autour des captages d'eau utilisés pour la production d'eau potable et contrôler leur mise en place	Pilote : ARS DT72 - SSPE Acteurs : police de l'eau, DREAL, DDPF/DDCSPP, syndicats exploitants, collectivités, MISE	342 captages protégés sur 495 (69%) 32 inspections de captages en 2009	100% des captages protégés en 2013. 20% des captages inspectés d'ici 2014.	87% des captages protégés.* 13 périmètres inspectés en 2011, 16 en 2012, 17 en 2013. Perspectives : 100% de captages protégés par DUP en 2014 pour le 44 et le 49, en 2015 pour le 85 et en 2016 pour le 72.	
Assurer la protection de l'aire d'alimentation des 35 captages prioritaires "Grenelle" les plus menacés par les pollutions diffuses (mesures agricoles et non agricoles)	Pilote : DREAL - SRNP Acteurs : Préfectures (DDT et DDTM), collectivités, chambres d'agriculture, agence de l'eau, DREAL, ARS, FR CIVAM	35 captages prioritaires identifiés	Arrêté préfectoral de protection des aires d'alimentation des captages pour 100% des captages prioritaires en 2012.	36 captages prioritaires. Les captages de la région sont pour la plupart soit bien avancés dans les diagnostics préalable (8) soit avec des arrêtés de délimitation de la zone d'action (2), soit avec des programmes validés (16). 2 captages n'ont pas démarré faute de maîtrise d'ouvrage ou de volonté locale. 3 sont en attente de résultats d'étude ou de bilan de programmes antérieurs. A noter que les programmes en cours « hors procédure » (qui n'ont pas fait les diagnostics, au nombre de 4) sont en cours d'évaluation de leur efficacité. (Etat d'avancement au 2/12/2013 faisant suite aux indicateurs définis au niveau national).	
Expertiser les captages d'eau destinés à la consommation humaine qui ont été abandonnés dans un objectif de reconquête de la qualité (causes d'abandon, mise en sécurité vis-à-vis des pollutions, réutilisation possible...). Diffuser les résultats de l'étude aux collectivités concernées	Pilote : DREAL-SRNP / ARS-DVSS Acteurs : BRGM, Police de l'eau, Préfectures (DDT et DDTM), MISE, collectivités	Nb captages abandonnés ?	Élaboration du rapport d'étude portant sur 100 % des captages abandonnés pour 2013.	Etude des captages abandonnés du Maine et Loire conduite en 2012. Recadrage pour l'extension de l'étude sur les départements 44,72 et 85. L'étude débutera en 2014.	

<p>Expérimenter en Loire-Atlantique sur quelques sites pilotes une réutilisation des eaux usées (sortie de station d'épuration, eaux de piscines...), en prenant en compte les exigences sanitaires.</p>	<p>Pilote : MISE 44</p> <p>Acteurs : Préfecture, Police de l'eau, ARS, collectivités, conseil général, DREAL, CARENE, TOTAL, Yara France.</p>		<p>Identifier 1 ou 2 sites pilote</p> <p>Validation d'un cadre partenarial à soumettre aux agences nationales compétentes</p>	<p>Etude de faisabilité réalisée en décembre 2011 par la CARENE pour un projet de réutilisation d'eau traitée en sortie de station d'épuration pour des process industriels (nouvelle station de la zone portuaire de Montoir).</p> <p>Instruction du dossier en cours.</p>	
<p>Réduire les rejets industriels de substances prioritaires dans l'eau (substances à caractère toxique, persistant et bioaccumulable) :</p> <p>Phase 1 : diagnostic des rejets à travers un programme d'analyses.</p> <p>Phase 2 : études technico-économiques pour la réduction des rejets de substances prioritaires dans l'eau et surveillance pérenne des rejets.</p>	<p>Pilote : DREAL- SRNT</p> <p>Acteurs : Industriels, DREAL (Unités territoriales et SRNT), DDPP/DDCSPP</p>	<p>142 sites prioritaires</p> <p>175 autres sites (évaluation au 05/2009)</p>	<p>Arrêtés préfectoraux pour 100% des sites prioritaires au 01/01/2010</p> <p>Surveillance pérenne pour 100% des sites prioritaires au 01/01/2012</p> <p>Plan d'actions de réduction avec études à établir au 30/7/2013</p>	<p>100% des 147 sites prioritaires ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral (113 par la DREAL, 34 par les DDPP-DDCSPP) :</p> <p>35 dans le dpt 44 30 dans le dpt 49 27 dans le dpt 53 29 dans le dpt 72 26 dans le dpt 85</p> <p>Fin 2013, le bilan restituant la surveillance initiale a été acté pour 137 établissements sur 147</p> <p>76 établissements sur 137, soit environ 55 %, doivent poursuivre la surveillance pour quelques substances :</p> <p>13 sur 35 dans le dpt 44 21 sur 30 dans le dpt 49 17 sur 27 dans le dpt 53 13 sur 29 dans le dpt 72 12 sur 26 dans le dpt 85;</p> <p>Les substances retenues en surveillance pérenne sont principalement : les nonylphénols, le chloroforme et quelques métaux dont le nickel, le zinc, le chrome et le cuivre.</p> <p>Fin 2013, 7 établissements sur 137 (5%) dont 4 dans le dpt 72 ont été retenus pour engager un plan d'actions de réduction des rejets sur une ou quelques substances. L'examen sera effectué en 2014.</p>	
			<p>Arrêtés préfectoraux pour 100% des autres sites au 01/01/2012</p>	<p>143 autres sites ont été retenus dans le dispositif et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral (116 par la DREAL, 27 par les DDPP-DDCSPP) :</p> <p>45 dans le dpt 44 28 dans le dpt 49 10 dans le dpt 53 23 dans le dpt 72 37 dans le dpt 85</p> <p>Fin 2013, la majorité des établissements n'a pas encore transmis le bilan restituant la surveillance initiale. Ce bilan a cependant été acté pour 18 établissements sur 143. Cette phase sera finalisée en 2014.</p>	
<p>* Opération : Non commencée ■ En cours ■ Terminée ■ Supprimée ■</p>					

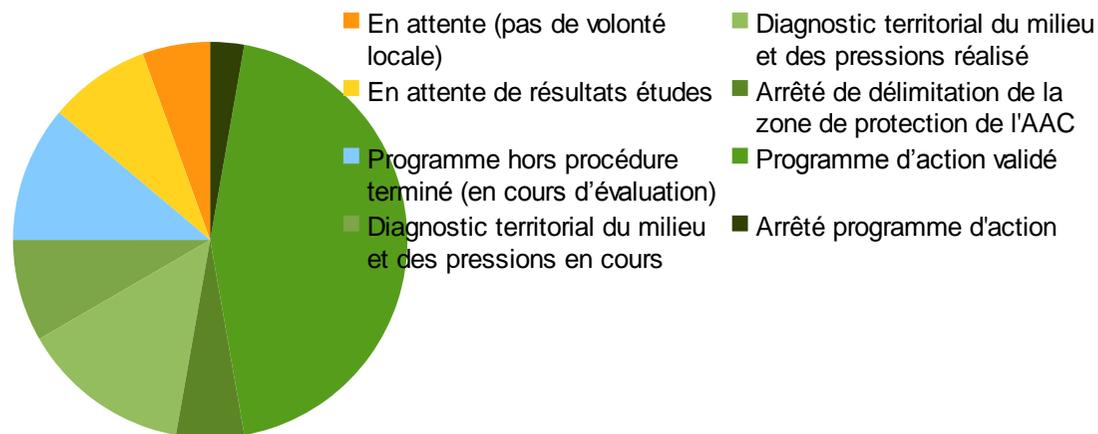
Observations

* **Périmètres de protection des captages** : L'objectif de 100% de captages protégés n'a pu être atteint dans plusieurs départements. En 44 et 49, l'objectif est estimé atteignable en 2014, en 85 en 2015 et en 72, en raison du grand nombre de captages (160), en 2016.

** **Protection des captages prioritaires** :

Avancement captages Grenelle

2 décembre 2013



Des journées régionales d'échanges ont été organisées par la DREAL en lien avec les partenaires (agence de l'eau, chambre d'agriculture, conseil régional, ...) chaque année depuis 2010. Davantage d'informations sur le site internet de la DREAL www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr : [Accueil](#) > [Ressources naturelles et paysages](#) > [Eau et milieux aquatiques](#) > [Pollution des eaux](#) > [Pollutions agricoles diffuses](#) > [Bassins versants et captages prioritaires](#)

*** **Recherche des substances dangereuses dans l'eau** : près de 300 industriels sont engagés dans le diagnostic de leurs rejets de substances dangereuses dans l'eau à la demande de la DREAL et des DD(CS)PP. Des réunions d'information des industriels ont été organisées en mai 2009 et novembre 2011 par les DREAL, DD(CS)PP, CCI et l'agence de l'eau.

[Retour sommaire](#)

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

ACTION N° 3

Intitulé de l'action : **Améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et les réseaux intérieurs**

Animateur :
▶ ARS DT49 - SSPE

Contexte et enjeux de l'action

La région des Pays de la Loire fait appel aux eaux de surface pour 62 % des volumes prélevés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. L'eau distribuée est dans l'ensemble de bonne qualité grâce à des stations de traitement performantes. Pour autant, la dégradation des eaux de surface (matières oxydables, algues) rend complexe l'obtention d'une eau de qualité, notamment par la présence de sous-produits de chloration (trihalométhanés (THM) par exemple). Ces sous-produits, qui donnent un mauvais goût à l'eau, sont impliqués dans la survenue de cancers de la vessie chez l'homme. Cette problématique concerne en particulier la Vendée alimentée principalement à partir de retenues d'eau.

Pour garantir une eau de qualité à l'utilisateur, la mise en œuvre et la gestion des réseaux d'eau sur le domaine public doivent répondre à certaines bonnes pratiques.

De même, les interventions sur les réseaux privés dans de bonnes conditions sanitaires nécessitent de développer la formation des intervenants (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, artisans, etc.). En particulier, le risque lié aux légionelles, met en évidence les conséquences sanitaires de mauvaises conceptions ou maintenances (environ 40 à 50 cas de légionelloses par an déclarés chez des habitants de la région). La possibilité de retours d'eau lors de dépressions ou de casses sur le réseau public, à partir d'installations privées présentant des usages à risque ou alimentées par des puits privés ou de l'eau de pluie rend impérative une bonne protection de ces réseaux (dispositifs anti-retours).

Objectifs et description de l'action

L'objectif est d'améliorer les pratiques pour distribuer une eau de qualité tout au long des réseaux publics et à l'intérieur des bâtiments :

- Optimiser les réseaux et les filières de traitement pour limiter la formation de sous produits de désinfection
- Améliorer sur le plan sanitaire les interventions tant pour la partie publique des réseaux que des branchements et réseaux privés

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			Code couleur*
		Etat initial en 2009	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2013	
<p>Réduire la formation de sous-produits de chloration dans l'eau destinée à la consommation humaine en améliorant les filières de traitement</p> <p>- Identifier les installations de traitement à risque et diagnostiquer la formation de sous-produits de chloration (station de traitement et réseaux).</p>	<p>Pilote : ARS DT49-SSPE et Conseil général 49</p> <p>Acteurs : exploitants, maîtres d'ouvrage, laboratoires, universités, Agence de l'eau, Préfectures (DDT et DDTM), conseils généraux, syndicats d'eau départementaux,</p>	<p>Plusieurs unités de traitement confrontées à des teneurs élevées en THM : 2 usines en Mayenne, 6 en Vendée notamment.</p> <p>Des améliorations ont été apportées mais des teneurs élevées subsistent en 2011 : Les 100 µg/l ont été dépassés durant l'été 2011 sur une unité de traitement en Loire Atlantique ainsi que sur une unité en Vendée.</p>	<p>Campagnes analytiques menées sur une dizaine d'installations de traitement et le réseau de distribution en 2011.</p>	<p>Plusieurs réunions du groupe de travail en 2012</p> <p>Les 4 campagnes de mesures de sous produits de désinfection prévues dans le cadre de l'étude ont été réalisées entre octobre 2011 et août 2012.</p>	
<p>- Elaborer les recommandations pour améliorer ces installations de traitement pour limiter la formation de sous-produits de chloration.</p>			<p>- Élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur les filières en 2013.</p> <p>- 100 % des stations sans dépassement de sous-produit de chloration en 2014.</p>	<p>Réalisation de l'étude associée à cette action. Elle a comporté 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel bibliographique de la formation des sous-produits de désinfection, - Classification des sites à risque de la région, - Interprétation des analyses disponibles, préconisations d'amélioration pour chaque situation et visites des 6 sites les plus à problème pour apporter des conseils d'amélioration de la situation. - Rédaction d'un guide de préconisations pour la conception et la modernisation de filière de traitement ainsi que pour leur exploitation et la maîtrise de la formation des sous produits de désinfection en distribution. 	

<p>Améliorer les compétences des professionnels intervenant dans la gestion des réseaux publics d'eau destinée à la consommation humaine</p>	<p>Pilote : ARS DT49-SSPE</p> <p>Acteurs : Préfectures (DDT et DDTM), ARS, exploitants, maîtres d'ouvrage, départements, syndicats départementaux, Agence de l'eau, CNFPT.</p>				
<p>- Inciter les maîtres d'ouvrage à intégrer à leurs schémas directeur et de travaux, les bonnes pratiques de sécurité sanitaire en matière de gestion du réseau de distribution d'eau public (bonne circulation de l'eau...)</p>	<p>Pilote : ARS DT49 -SSPE</p>		<p>Cahier des charges type à intégrer aux schémas directeurs et de travaux pour 2012.</p>	<p>Le cahier des charges a été élaboré et diffusé aux membres du groupe.</p> <p>Après concertation avec l'agence de l'eau, l'ensemble des préconisations proposées par le document établi en Pays de la Loire ont été reprises et intégrées dans le cahier des charges type de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. (Etude du patrimoine eau potable).</p>	
<p>- Elaborer un protocole d'intervention pour le maintien de la qualité de l'eau en situation d'urgence (ex. : casse de réseau...). Intégrer cet aspect aux formations existantes sur la maintenance des réseaux du CNFPT.</p>	<p>Pilote : ARS DT49 -SSPE</p>		<p>Protocole d'intervention effectif en 2012.</p>	<p>La réflexion menée par le groupe s'est poursuivie en 2013.</p> <p>Finalisation et diffusion d'un document « <u>mise en service des canalisations neuves</u> » définissant les bonnes pratiques en matière de nettoyage, désinfection et contrôle lors de la mise en service de réseaux neufs. Ce document a été diffusé à l'ensemble des entreprises posant des canalisations d'eau et à tous les exploitants de réseaux d'eau et aux communes de la région afin qu'il soit tenu compte de ces préconisations lors de travaux et d'extension de réseaux d'eau. Il est accessible sur le site internet de l'ARS. Ce document est par ailleurs conforme au document diffusé par le Ministère de la santé en 2013.</p>	
<p>- Définir les conditions de signalement et de traitement des signaux provenant de la surveillance sanitaire des exploitants.</p>	<p>Pilote : ARS DT49 -SSPE</p>	<p>Protocoles et conditions de signalement non formalisées à l'échelle de la région</p>	<p>Protocole de signalement et de traitement effectif en 2011.</p>	<p>Réflexions engagées par l'ANSES sur ce thème en 2012. Le groupe ANSES n'a pas été maintenu en 2013.</p> <p>Les discussions engagées en Pays de Loire avec les exploitants n'ont pas abouti et il conviendra de les poursuivre.</p>	
<p>- Inciter les collectivités responsables de la distribution d'eau à identifier les abonnés pouvant présenter un risque de contamination du réseau public à l'occasion de retours d'eau et protéger ces installations.</p>	<p>Pilote : ARS DT49 -SSPE</p> <p>Acteurs : Préfectures (DDT et DDTM), ARS, exploitants, maîtres d'ouvrage, départements, syndicats départementaux, Agence de l'eau, CNFPT.</p>	<p>Aucun règlement de service intégrant la déclaration obligatoire des usages de l'eau</p>	<p>- Procédure régionale de repérage des situations à risque élaborée en 2012</p> <p>- 10 règlements de service intégrant la déclaration obligatoire des usages de l'eau, instaurés en 2014.</p>	<p>Participation de l'ARS Pays de la Loire aux réunions organisées par le Ministère de la Santé sur ce thème. Les préconisations définies au niveau régional ont été soumises au groupe national. Les avancées sur ce sujet sont donc liées aux travaux nationaux qui n'ont pas abouti à ce jour.</p>	

<p>Améliorer les compétences des professionnels intervenant dans la gestion des réseaux publics d'eau destinée à la consommation humaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un cahier des charges type pour la prise en compte de la sécurité sanitaire dans la conception et la maintenance de réseaux d'eau intérieurs dans les établissements sensibles (établissements de santé, maisons de retraite...). 	<p><u>Pilote</u> : ARS DT49 –SSPE</p> <p>Acteurs : ARS-DEO-QSI, CAPEB, FFB, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie, gestionnaires de maisons de retraite, établissements de santé, syndicats de bureaux d'études, ordre des architectes.</p>		<p>Cahiers des charges élaborés en 2012</p>	<p>2 documents ont été finalisés en 2013 sous le pilotage du CSTB, destinés aux établissements pour servir de base à la rédaction d'un cahier des clauses techniques d'un appel d'offres. Ils peuvent également servir à l'amélioration des pratiques internes de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cahier des charges relatif à la maintenance des réseaux d'eau - Un cahier des charges concernant les travaux réalisés dans les établissements. <p>Ils ont été présentés lors de 2 réunions des établissements d'hébergement pour personnes âgées en novembre 2013 à la Roche-sur-Yon et à Angers (plus d'une centaine de participants cumulés).</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les professionnels plombiers à suivre des formations sur la sécurité sanitaire des réseaux d'eau intérieurs. 		<p>85 professionnels formés entre 2005 et 2009</p>	<p>30 professionnels formés chaque année.</p>	<p>Le document grand public* pour la préservation de la qualité de l'eau dans les logements a été réalisé par la CAPEB et diffusé.</p>	

* Opération : Non commencée ■ En cours ■ Terminée ■ Supprimée ■

Observations

L'aspect prévention du risque lié aux légionelles est pris en compte dans la sécurité sanitaire des réseaux intérieurs.

Le document d'information du public sur les exigences sanitaires pour le maintien de la qualité de l'eau dans les réseaux d'eau intérieurs, édité par la Capeb Pays de la Loire en mars 2012, est accessible sur le site internet : <http://www.capeb-paysdelaloire.fr> > les dossiers (bandeau gauche) > qualité de l'eau.

Le document concernant la mise en service des canalisations neuves est accessible sur le site internet de l'ARS.

Les [cahiers des charges](#) pour la conception et la maintenance des réseaux d'eau intérieurs sont accessibles sur le site internet de l'ARS :

[Retour sommaire](#)



PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

ACTION N° 4

Intitulé de l'action : **Réduire les expositions à l'amiante**

Animateur :

▶ **DIRECCTE – Cellule pluridisciplinaire**

Contexte et enjeux de l'action

Les activités professionnelles constituent la source d'exposition la plus importante à l'amiante. Les affections liées à l'amiante constituent la 2e cause de maladies professionnelles en France et représente 13,2 % de l'ensemble des maladies (4 597 maladies professionnelles tableau n°30 et 30 bis affection dues à l'amiante en 2008 / source CNAMTS).

En pays de la Loire, 465 maladies professionnelles dues à l'amiante ont été reconnues en 2008. La majorité sont des plaques pleurales (65 % des maladies professionnelles reconnues et nouvellement indemnisées en 2005).

Le programme de surveillance post-professionnelle du régime général (SPIRALE) créé en août 2007 et révisé en décembre 2008 montre que le secteur principal exposant à l'amiante est le BTP (37.9 %). « Le risque d'exposition ou de contamination n'est pas derrière nous puisque les ouvriers de «second œuvre » dans le bâtiment (électriciens, plombiers, couvreurs, chauffagistes...), les personnels d'entretien et de maintenance.... sont encore aujourd'hui exposés à l'amiante dit résiduel ou environnemental. » (Rapport du Sénat « le drame de l'amiante en France » 2005.)¹

Les enjeux de l'action sont donc de :

- > Renforcer l'information et la formation des professionnels et du grand public sur les risques liés aux CMR et à l'amiante en particulier, dans le cadre de la protection de la santé des travailleurs et des populations.
- > Pérenniser le réseau des préventeurs dédié aux risques CMR.

¹ *La santé observée – observatoire de la santé des Pays de la Loire – juin 2007*

Objectifs et description de l'action

Cibler les petites et moyennes entreprises du bâtiment, les organismes de formation à travers les branches et organisations professionnelles, notamment :

- > Activité de multiservices, de couverture et de plomberie.
- > Puis plus globalement les activités de plomberie/chauffagistes, de charpentes, de maçonnerie.

Axer l'action sur les activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Établir la relation entre amiante et évaluation des risques à partir de l'identification de l'amiante jusqu'à son élimination :

- > Repérage de l'amiante (connaissance du dossier technique amiante).
- > Dispositions préalables avant intervention.
- > Modalités pendant l'intervention des travailleurs.
- > Élimination des déchets en petites quantités.

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			Code couleur*
		Etat initial en 2009	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2013	
<p>Informer les professionnels du risque amiante lors d'activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (couvresseurs, électriciens, chauffagistes etc.).</p>	<p>Pilote : CAPEB / FFB</p> <p>Acteurs : DIRECCTE, CARSAT, OPPBTP, DREAL, Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat, Chambre agriculture, Conseil régional</p>	<p>Forte évolution réglementaire en cours et en prévision pour l'ensemble des professionnels</p>	<p>Constitution d'un groupe régional dédié</p> <p>Edition d'un document d'information pour les professionnels (et documents annexes)</p> <p>Actions d'accompagnement du document d'information</p>	<p>5 réunions du groupe plénier / 6 réunions du groupe restreint</p> <p>Document d'information* finalisé en septembre 2011 (papier et dématérialisé)</p> <p>Réédition en janvier 2012</p> <p>Réunions publiques en 2011: Prevent'Ouest 18 mai 2011 / Eurofins 8 juin 2011 / AMEBAT 3 novembre 2011 / bilan intermédiaire du PRST2 25 septembre 2012</p>	
<p>Informer le public en le sensibilisant à l'existence et au risque amiante.</p>	<p>Pilote : ARS-DPSP</p> <p>Acteurs : DIRECCTE, CARSAT, FFB, CAPEB, OPPBTP, DREAL, Chambre régionale de l'artisanat, CCI</p>		<p>Constitution d'un groupe régional dédié</p> <p>Edition d'un document d'information pour le public</p> <p>Actions d'accompagnement du document d'information</p>	<p>5 réunions du groupe de travail</p> <p>Document d'information** finalisé en juillet 2013 édité en 30 000 exemplaires (papier et dématérialisé)</p> <p>Diffusion en cours par les organisations professionnelles auprès des professionnels formés, à utiliser vers le grand public.</p> <p>Réunions publiques en 2013 (21 réunions, environ 1000 personnes sensibilisées). Publication d'un article dans le magazine de la Carsat « ZOE » (07/09/2013)</p>	
<p>Informer et/ou sensibiliser et/ou former les professionnels concernant la collecte et le traitement des déchets d'amiante en petite quantité.</p>	<p>Pilote : DREAL-SRNT en lien avec SIAL</p> <p>Acteurs : CARSAT, DIRECCTE, Conseil Régional, ADEME, Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat, CAPEB, FFB</p>	<p>Le groupe de travail est fusionné dans les deux autres groupes. Les résultats des travaux y seront donc intégrés.</p>		<p>Etude lancée par le Conseil régional dans le cadre du PREDD*** finalisée fin 2012: état des lieux de la réglementation + état des lieux des gisements + état des lieux des centres de collecte et de traitement des déchets amiantés + pistes pour améliorer le taux de captation des déchets amiantés</p> <p>Plan d'actions associé en cours de définition en 2014</p>	

* Opération : Non commencée ■ En cours ■ Terminée ■ Supprimée ■

Observations

* Le guide de prévention "Comment travailler sur et à proximité de matériaux contenant de l'amiante" et ses documents annexes sont accessibles sur internet : <http://www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/amiante.3968> et <http://www.carsat-pl.fr/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/les-risques-les-themes/le-risque-chimique/l-amiante.html>



** Le guide de prévention [« amiante : pensez-y avant d'engager des travaux chez vous »](#) est accessible sur les sites des partenaires des Pays de la Loire (ARS, DIRECCTE, DREAL, CARSAT, FFB, CAPEB)



[Retour sommaire](#)

*** PREDD : plan régional d'élimination des déchets dangereux

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

ACTION N° 5

Intitulé de l'action : **Protéger les populations, en particulier les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments**

Animateurs :
 ▶ ARS-DPSP
 ▶ DREAL-SIAL

Contexte et enjeux de l'action

En moyenne, les personnes passent 70 à 90 % de temps dans des environnements clos (locaux d'habitation, de travail ou destinés à recevoir le public), et sont exposés à divers polluants, principalement par inhalation.

En effet, l'environnement intérieur offre une grande diversité de situations de pollution. Les contaminants sont de nature physique (radon), chimiques et microbiologiques. Les principales sources de pollution peuvent provenir des matériaux de construction, des occupants et de leurs activités, des contaminants extérieurs du sol ou de l'atmosphère.

Les enfants constituent une population particulièrement sensible aux expositions environnementales du fait d'expositions précoces sur leur organisme encore en développement.

La réduction des expositions environnementales, notamment dans et autour des bâtiments accueillant des enfants, est donc une priorité pour protéger cette population vulnérable.

En outre, certaines pollutions sont plus spécifiques soit de l'habitat (combustions domestiques, présence d'allergènes d'acariens, blattes, moisissures), soit des lieux accueillant du public (ventilation et systèmes de traitements de l'air pour lesquels les dysfonctionnements résultent le plus souvent d'une mauvaise conception de l'installation ou de négligences au niveau de la maintenance).

Plus spécifiquement, en ce qui concerne le radon, les 5 départements des Pays de la Loire n'ont pas été classés zone prioritaire dans le cadre de la réglementation actuelle. Cependant une étude réalisée par le BRGM ainsi qu'une campagne de mesures ciblées dans plus de 1700 établissements entre 2001 et 2006 ont montré des zones potentielles d'exposition au radon dans chacun des départements (cf. la [cartographie publiée par l'IRSN](#) en 2013). Une actualisation des zones prioritaires est actuellement en cours par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Enfin, le Grenelle de l'environnement a souligné l'enjeu important de la qualité de l'air dans les bâtiments économes en énergie afin de concilier à la fois des objectifs sanitaires et écologiques.

Objectifs et description de l'action

Sensibiliser les populations et les gestionnaires d'établissements publics aux enjeux de la qualité de l'air intérieur :

- Constituer un réseau d'acteurs de prévention pluridisciplinaires.
- Mener des campagnes de mesures dans des crèches et établissements scolaires.
- Former les responsables et personnels des établissements aux règles d'hygiène et de sécurité.
- Partager et diffuser l'information préventive et réglementaire sur les bâtiments accueillant des enfants.

Renforcer la formation des professionnels du bâtiment :

- Élaborer un guide des bonnes pratiques liées aux enjeux de la qualité de l'air intérieur.
- Créer un module « air intérieur » inscrit au concours de centres de formation d'apprentis.

Améliorer la prévention des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur :

- Mettre en place le conseil médical en environnement intérieur auprès de patients ciblés.
- Renforcer le contrôle de la conformité des établissements concernés par des teneurs significatives en radon.

Améliorer la qualité et l'environnement des bâtiments accueillant des enfants :

- Repérer les établissements situés sur des sites potentiellement pollués.

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			Code couleur*
		Etat initial en 2009	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2013	
Mener des actions de sensibilisation par un réseau d'acteurs pluridisciplinaires auprès du grand public, des scolaires, des chefs et gestionnaires d'établissements d'enseignement et de la petite enfance.	<p>Pilote : ARS-DPSP</p> <p>Acteurs : Conseil régional, ADEME, Rectorat, DREAL, ASN, DRAAF Air Pays de Loire, associations de consommateurs, Sarthe Nature Environnement, PGCE, Mutualité française (UR), collectivités territoriales.</p>		<p>Nombre d'élèves et de chefs d'établissements sensibilisés</p> <p>Nombre de réunions grand-public</p>	<p>UFC que choisir, en 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 réunions publiques « vivez dans un logement sain » - 200 participants - 4 réunions « lire nos étiquettes » ; 3 « bricoler, rénover » ; 3 « Justin peu d'air » ; 2 de sensibilisation à l'air intérieur soit au total 240 personnes touchées - tenue de stands - 1000 personnes touchées par plaquettes et flyers - sensibilisation grand public par plaquettes (polluants air intérieur, quiz, réglementation étiquetage) : 2500 plaquettes distribuées - articles dans journaux associatifs (CO, radon) tirage 10 000 exemplaires - qualité de l'air dans les chambres de bébé distributions de plaquettes dans 2 maternités - formation aides-soignantes 100 personnes mobilisées <p>CLCV en 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 ateliers « maison nette » pour 300 personnes mobilisées - 5 informations « maison nette sur stand pour 450 personnes - 11 Informations « air pur » (soirées, lieux publics...) : 620 personnes touchées - 22 articles information « air pur » plus de 50 000 personnes touchées - 10 interventions auprès des bailleurs sociaux pour un potentiel de 12 000 personnes touchées - 30 à 50 familles visitées pour la lutte contre l'habitat indigne. <p>En tout plus de 60 000 personnes touchées.</p> <p>Sarthe nature environnement, en 2013:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une soirée d'information, - des ateliers pour les enfants avec une maquette de maison pour repérer les lieux à risque de pollution de l'air ; - un atelier d'information + repérage dans une cuisine des risques de pollution de l'air avec des adultes de l'ADAPEI ; - un atelier de formation d'étudiantes en BTS économie sociale et solidaire 	
Information sur la surveillance réglementaire de la QAI dans certains établissements (ERP accueillant des enfants de moins de 6 ans)	<p>Pilote : DREAL-SIAL, ARS</p> <p>Acteurs : DDT(M), collectivités locales, CETE Ouest, Air PDL</p>		<p>Informers les communes et chefs d'établissements concernés sur la nouvelle réglementation à mettre en place pour le 01/01/2015*</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information des communes sur le dispositif par un courrier des DDT(M) en 2013 (4 départements sur 5) - préparation de réunions d'information pour la fin du 1er semestre 2014 	

Conduire la campagne expérimentale de mesure de l'air intérieur dans 15 crèches et écoles puis dans le secondaire (lycées, collèges)	Pilote : Air Pays de la Loire Acteurs : ARS, DREAL, ADEME, collectivités locales, CETE Ouest (partie écoles et crèches)	Expérimentation de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans une école et un lycée de Nantes	Nombre d'établissements concernés par une campagne de mesure de la qualité de l'air	campagne achevée dans 15 écoles et crèches. Résultats communiqués au COPIL régional, collectivités gestionnaires et responsables d'établissements en juin 2010. Rapport** sur www.airpl.org Pré-diagnostic de la qualité de l'air intérieur réalisés sur les 15 établissements concernés par le CETE Ouest	
Former les encadrants, les enseignants et personnels non enseignants des établissements aux règles « d'hygiène et de sécurité », et à leur responsabilité pénale	Pilote : Académie de Nantes	Formation de 500 stagiaires dont 75 enseignants physique-chimie et 80 techniciens de laboratoire	10% par an en effectif global 100% d'ici 2013 pour les effectifs en Sciences de la Vie et de la Terre	L'action vers les enseignants de physique-chimie est en cours. L'action vers les professeurs de SVT n'est pas commencée (cause : restriction budgétaire des actions de formation). Un document rappelant les bonnes pratiques est envisagé.	
Mettre en place une plateforme d'information et de veille réglementaire sur les bâtiments accueillant des enfants	Pilote : ARS-DPSP Acteurs : DREAL-SIAL, DRCSJS, Rectorat, Conseil régional, conseils généraux, ville de Nantes, CAF, PGCE		Mise à jour du guide régional fin 2012.	Aspects juridiques et techniques mis à jour Dématérialisation réalisée en 2012 *** Dernière mise à jour : février 2013	
Elaborer un guide des bonnes pratiques liées aux enjeux de la qualité de l'air intérieur à destination des professionnels du bâtiment	Pilotes : CAPEB / FRB Acteurs : ARS, DREAL-SIAL, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CETE Ouest	Formations FEEBAT (ventilation) et Quali'CO (maîtrise du risque monoxyde de carbone)	Action de sensibilisation des professionnels au forum de l'éco construction en Loire-Atlantique, 2011.	Atelier au forum de l'éco construction de 2011 sur l'air intérieur réalisé	
			Élaboration du guide en 2013.	Prestataires désignés : CETE Nord Picardie et association APPA 1 ^{ère} réunion du comité de pilotage en octobre 2012, dernière réunion le 10 janvier 2014. Guide QAI en cours de finalisation (publication prévue 1 ^{er} trimestre 2014)	
Expérimenter l'intégration d'un module « Qualité de l'air intérieur » dans l'épreuve du concours Professionnel Gaz (PG) concernant les Centres de Formation d'apprentis (CFA)			Cette action est remplacée par la sensibilisation des formateurs des CFA à la qualité de l'air intérieur	Action prématurée compte tenu de la rédaction en cours du guide pour les professionnels du bâtiment qui servira de base de formation.	
Mettre en place dans la région le conseil médical en environnement intérieur (diagnostic d'exposition environnementale à domicile) auprès de patients identifiés lors d'une consultation d'allergologie	Pilote : CHU de Nantes Acteurs : ARS, DREAL, Ville de Nantes	Réponse du CHU de Nantes à l'appel à projet régional (montage financier, recrutement)	Formation d'un 1 ^{er} conseiller en environnement intérieur en Pays de la Loire. Test et évaluation de l'activité sur un petit panel de patients d'ici 2011 (nombre de visites réalisées / nombre de prescriptions)	Conseiller au CHU de Nantes depuis 2009. A réalisé depuis le début, 137 interventions, dont 13 en 2013. 42 visites en attente de réorganisation interne du CHU. Conseiller au CHU d'Angers depuis 2013 pour les départements 49,53 et 72. Démarrage de l'activité en juin, 38 visites réalisées et 8 en attente à fin octobre, articulation avec 1 maison de santé pluridisciplinaire à Angers et le pôle de lutte contre l'habitat indigne du Maine et Loire. ****	

<p>Renforcer le contrôle de la conformité des établissements (ERP) concernés par des teneurs significatives en radon</p> <p>Accompagner l'évolution réglementaire à venir sur les zones prioritaires vis-à-vis du radon avec une communication sur les risques dans l'habitat</p>	<p>Pilotes : ARS DT53-SSPE / ASN</p> <p>Acteurs : Préfectures (DDT), collectivités locales, CETE Ouest, DREAL</p>	<p>69 établissements dont les mesures > 400 Bq/m3 au 1^{er} janvier 2010</p>	<p>100 % des établissements concernés mis en conformité en 2013</p> <p>100 % des maires informés.</p> <p>Nombre d'opérations de sensibilisation menées.</p>	<p>22 établissements remédiés depuis 2010 au 31/12/12, soit 30% (159/211 depuis l'origine en 2001 soit 75%)</p> <p>Poursuite des campagnes prospectives menées par l'ARS dans des écoles du 49 et du 72. Extension du dépistage à de nouveaux quartiers pour l'habitat individuel par la Ville de Nantes.</p> <p>Action de communication mise en stand-by en attente de la parution des nouveaux textes réglementaires.</p> <p>Intégration du radon dans l'action de sensibilisation du grand public par les associations CLCV et UFC que choisir (1^{ère} ligne du tableau).</p> <p>Diagnostic de la gestion du radon chez les professionnels réalisé en 2013 grâce au projet mené par l'association CEPN, l'Ecole des Mines et l'IRSN ; séminaire de restitution le 14/11/2013 (bonne participation). *****</p>	
<p>Repérer des établissements accueillant des enfants situés sur ou à proximité de sols potentiellement pollués et diagnostiquer ces sites</p>	<p>Pilotes : DREAL-SRNT / Préfectures</p> <p>Acteurs : Comités départementaux (dont Préfet, Rectorat, ARS), BRGM</p>	<p>Nombre de diagnostics à réaliser : 67 (chiffres 2013)</p> <p>Certains établissements ont été retirés de la liste initiale du fait de leur situation particulière (fermeture, déménagement...).</p>	<p>100% des établissements en 2014.</p>	<p><u>Au 31/01/2014, 57 diagnostics sont terminés :</u></p> <p>22 établissements sont classés en catégorie A : les sols de ces sites ne posent pas de problème.</p> <p>28 sont en catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions susceptibles d'être présentes ; des modalités de gestion de l'information devront cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés.</p> <p>4 sont en catégorie C : les diagnostics y ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire de mesures sanitaires. Les maîtres d'ouvrages (propriétaires) et les directions de ces établissements ont été informés et ont mis en œuvre les préconisations de l'Etat pour exclure toute possibilité d'impact sur la santé des élèves et des personnels.</p> <p>Enfin 3 sites ont été sortis de l'action, ne répondant plus aux critères de diagnostic après une première analyse de situation (présence des mineurs trop épisodique).</p> <p>Tous les rapports de diagnostics sont communiqués par les préfets de départements aux maîtres d'ouvrages concernés, au fur et à mesure de leur réception.</p> <p>La démarche est donc bien avancée. Les conclusions ont été rendues pour 85% des établissements concernés. La situation des 4 établissements classés en catégorie C est gérée dans de bonnes conditions par leurs maîtres d'ouvrages respectifs et par les services de l'Etat. Les autres établissements pour lesquels les conclusions ont été rendues sont sains pour leurs occupants.</p> <p><u>Pour les 10 autres sites, la démarche de diagnostic est en cours ; leur classement définitif sera arrêté en 2014. Ainsi la démarche de diagnostic a été engagée sur la totalité des sites concernés de notre région.</u></p>	
<p>* Opération : Non commencée ■ En cours ■ Terminée ■ Supprimée ■</p>					

Observations

* Informations sur la réglementation bâtiment santé sur le site de la Dreal : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr> : [Accueil](#) > [Logement et construction](#) > [Construction durable](#) > [Réglementation de la construction](#) > [Bâtiment et santé](#)

** "Qualité de l'air dans 15 écoles et crèches des Pays de la Loire (1^{ère} phase de la campagne pilote nationale)" – mars 2012 à retrouver dans les publications sur www.airpl.org

*** [la plateforme d'information sur la qualité des bâtiments accueillant des enfants](#) est accessible en ligne : www.ars.paysdelaloire.sante.fr > votre santé > votre environnement > [bâtiments accueillant des enfants](#)

**** CMEI d'Angers, contact sur le site du CHU : [ici](#), [formulaire de demande](#)

***** Séminaire régional sur la Gestion du radon dans les Pays de la Loire du 14 novembre 2014. Interventions accessibles en ligne : <http://radon.cepn.asso.fr/>

[Retour sommaire](#)



PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

ACTION N° 6

Intitulé de l'action : **Optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne**

Animateurs :

- ▶ **DREAL-SIAL**
- ▶ **ARS DT49-SSPE / DT44-SSPE**

Contexte et enjeux de l'action

La lutte contre l'habitat indigne vise à protéger la santé des occupants, propriétaires ou locataires, et à rechercher les solutions adaptées pour améliorer les conditions d'habitat des populations concernées. La politique de lutte contre l'habitat indigne relève de trois volets (social, technique et financier) qui doivent être activés de manière cohérente pour être efficaces. En Pays de la Loire, des objectifs ambitieux ont été fixés en matière de lutte contre l'habitat indigne. Une étude régionale, sur le parc privé de logements potentiellement indignes (DRE/CETE), a permis d'évaluer à 70 000 le nombre de logements indignes en 2003.

Ainsi, le pilotage et l'organisation des circuits interministériels et la mise en place de procédures sont indispensables pour coordonner l'intervention des différents acteurs et atteindre les objectifs fixés.

Or, il semble que cette organisation soit très variable d'un département à l'autre. Une connaissance de celle-ci est indispensable pour définir des pistes de progrès dans chaque département. En outre, divers outils opérationnels (OPAH, PIG, MOUS) ont pu être mis en place. Il convient de mieux les cerner afin de mettre en évidence les conditions nécessaires à cette mise en place et les facteurs de réussite de tels outils.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'améliorer le repérage des situations d'indignité et de dresser un état des lieux des situations constatées notamment, dans la perspective de la programmation des crédits et de la sensibilisation des élus, à l'aide de chiffres s'approchant au plus près de la réalité par territoire.

Enfin, le développement de la communication et de l'information sur ce thème semble incontournable.

L'échange d'expériences entre les acteurs est à développer à l'échelle régionale dans la continuité et sous l'impulsion du groupe de travail du PRSE.

Objectifs et description de l'action

Améliorer la connaissance et le repérage des logements indignes.

- > Établir un état des lieux des situations d'indignité en croisant les données disponibles.
- > Mieux cerner le potentiel de logements indignes et analyser les phénomènes d'évolution affectant le parc de logements.

Renforcer la mobilisation des outils opérationnels.

- > Mieux cerner l'organisation et les procédures mises en place dans les différents départements.
- > Analyser les outils opérationnels mis en place et définir des recommandations permettant d'assurer les conditions optimales de réussite.

Développer l'information et l'acquisition d'une culture commune.

Mise en place d'un réseau d'échanges et définition d'outils communs.

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus		
		Etat initial en 2009	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2013
Etablir un état des lieux des situations d'indignité : recueil de données statistiques (signalements, arrêtés d'insalubrité, recours DALO, demande locative sociale,...) et croisement des données entre elles.	Pilotes : DREAL SIAL / ARS DT49 SSPE Acteurs : Préfectures (DDT, DDTM, DDCS et DDCSPP), CAF, Conseils généraux, Collectivités, ANAH, associations de consommateurs, DRJSCS	Réponses à l'enquête nationale relative à la LHI sur les données 2008	Réalisation de l'état des lieux le 1 ^{er} semestre 2010	Le caractère incomplet et hétérogène des données disponibles n'a pas permis de réaliser un état des lieux des situations d'indignité. L'application ORTHI*, dont le déploiement est en cours, permettra un dénombrement exhaustif et sans double compte des logements concernés et des procédures en cours pour leur traitement.
Approfondir l'étude sur le parc privé potentiellement indigne (PPPI) à travers l'analyse des changements d'affectation et de classement cadastral entre 1999 et 2007 et la confronter aux résultats de l'état des lieux.	Pilote : DREAL-SIAL Acteurs : Préfectures (DDT, DDTM, DDCS et DDCSPP), CAF, Conseils généraux, Collectivités, ANAH, DRJSCS	Étude 2003	Résultats de l'étude le 2 ^{ème} semestre 2010	Publication en 2010 sur le site internet de la DREAL de deux études ** sur le PPPI et réalisation par le SCHS de Nantes d'une étude comparant les données PPPI aux données de terrain
Etablir un état des lieux des processus, procédures et outils existants dans chacun des départements, mettant en évidence les freins et les leviers, et mettre à plat les financements existants	Pilotes : DREAL-SIAL/ARS DT 49-SSPE Acteurs : Préfectures DDT, DDTM, DDCS, DDCSPP), CAF, Conseils généraux, Collectivités, ANAH, MSA, SCHS, DRJSCS, associations	Réponses à l'enquête nationale relative à la LHI sur les données 2008	- Exploitation des résultats de l'enquête nationale annuelle sur la lutte contre l'habitat indigne (chaque année). - Réalisation de l'état des lieux en 2011	Réalisation d'un état des lieux de l'organisation et des résultats des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne et des moyens mis en place par les services de l'Etat (DREAL, DDT, DDCS) et l'ARS Formation de 43 acteurs de la LHI à l'utilisation d'un outil informatique partagé @ariane-habitat 2013 : la base de données fonctionne dans les 5 départements. Une nouvelle formation a eu lieu en 44 (centre de l'habitat, conseil général).
Mettre en place un réseau pérenne d'échanges d'expérience entre les différents acteurs de la politique de lutte contre l'habitat indigne dans la région.	Pilotes : DREAL-SIAL/ARS DT49-SSPE Préfectures (DDT, DDTM, DDCS et DDCSPP), CAF, Conseils généraux, Collectivités, ANAH, MSA, SCHS, associations, DRJSCS	Commission « Rénovation de l'habitat » du CRH	- Mise en place du réseau : 1 ^{er} semestre 2010 - Pérennisation sur la période 2010-2013 incluant des réunions périodiques.	Mise en place d'un réseau régional d'échanges qui s'est réuni, depuis 2010, deux fois par an (Commission Régionale Habitat/PRSE2) ; pour 2013, en juin (Nantes) et décembre (Angers).

<p>Développer l'information (guide, plaquette, formation...), notamment sur les différentes notions utilisées en matière de lutte contre l'habitat indigne.</p>	<p>Pilotes : DREAL-SIAL/ARS DT49-SSPE</p> <p>Préfectures (DDT, DDTM, DDCS et DDCSPP), CAF, Conseils généraux, Collectivités, ANAH, MSA, SCHS, DRJSCS, associations</p>	<p>Variable selon les départements (cf. en particulier le guide contre l'habitat indigne en Maine-et-Loire)</p>	<p>- Elaboration d'outils d'information : 2011-2012.</p> <p>- Actions d'appui aux élus locaux</p>	<p>Désignation par le préfet de région de 2 correspondants régionaux du pôle national de lutte contre l'habitat indigne (l'un en DREAL, l'autre en DDTM44) qui ont conduit des actions de formation à destination des acteurs de la LHI "les dispositifs en matière de LHI".</p> <p>Un nombre important de sessions de sensibilisation d'intervenants à domicile et à destination des maires ont été organisées afin d'améliorer le repérage et l'orientation des personnes en situation de logement indigne.***</p> <p>Une journée de formation des opérateurs habitat-santé a été organisée le 21/06/2013, dédiée au monoxyde de carbone et à la qualité de l'air intérieur, 40 participants. Etant donné le niveau de satisfaction, une nouvelle journée sera organisée en 2014 sur d'autres thèmes.</p>	
<p>Définir des indicateurs communs pour les observatoires nominatifs de l'habitat indigne prévus dans le cadre des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).</p>	<p>Pilotes : DREAL-SIAL/ARS DT49-SSPE</p> <p>Préfectures (DDT, DDTM, DDCS et DDCSPP), CAF, Conseils généraux, Collectivités, ANAH, MSA, SCHS, DRJSCS, associations</p>	<p>Fiches de signalement</p>	<p>Définition d'indicateurs communs fin 2011</p>	<p>Des indicateurs communs sur la base ORTHI ont été définis, ils permettent notamment le suivi des caractéristiques du logement indigne ou indécents, l'évolution de la procédure, l'historique et les actions menées.</p> <p>Application ORTHI disponible (ouverture des droits en cours dans les 5 départements).</p>	
<p>* Opération : Non commencée ■ En cours ■ Terminée ■ Supprimée ■</p>					

Observations

- * ORTHI (outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne) est un traitement de données à caractère personnel relatif à l'habitat indigne et non décent qui a pour finalités de faciliter la mise en place des observatoires nominatifs de l'habitat indigne et non décent tels que prévus à l'article 4 modifié de la loi du 31 mai 1990 et d'évaluer localement, régionalement et nationalement la politique publique de lutte contre l'habitat indigne et non décent.
- ** L'étude sur le parc privé potentiellement indigne est accessible sur internet : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr > [Logement et construction](#) > [Marchés du logement](#) > [Études](#)> Le parc privé potentiellement indigne des Pays de la Loire (octobre 2010)
- *** Les correspondants régionaux du pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI) sont des personnes ressources qui bénéficient de contenus pédagogiques pour mener des actions de formation, de sensibilisation et d'information. Il a été organisé en région une formation sur les dispositifs de la LHI au premier semestre 2012.

En 2012, sessions de sensibilisation des acteurs locaux :

- 44 : 3 sessions (UDCCAS, forum habitat indigne à Redon, intervenants CAF à domicile)
 - 1 session de présentation du pôle auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avec le Conseil général 44
 - 2 sessions sur la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique vers les Mairie/CCAS (21/09/12 et 23/10/12)
- 49 : sessions organisées en 2010-2011. D'autres prévues en 2013.
- 53 : 1 session large ayant rassemblé 70 participants (travailleurs sociaux, agents CCAS, ADMR, SSIAD, UDAF, CAF, CG(AS), ATPM (Tutelle) en juin 2012.
 - 1 session de sensibilisation vers les élus des EPCI (mise en place du référent)
 - 1 session sensibilisation UDAF vers les bénévoles en septembre octobre
- 72 : programmé pour 2013
- 85 : 11 sessions (pompiers, UDCCAS, ADMR)
 - 2 sessions de présentation auprès des élus de la communauté de communes de Fontenay le Comte et de la commune des Sables d'Olonne.

En 2013, il a été organisé en région des formations de sensibilisation sur les dispositifs et les actions de la LHI :

- 44 : 4 réunions de sensibilisation sur les thématiques de précarité énergétique et d'insalubrité destinées aux travailleurs sociaux et aux évaluateurs APA du Département et aux coordonnateurs CLIC ; 152 personnes sensibilisées (79% des CLIC et 63% des CMS avec au moins un professionnel sensibilisé). 2 réunions de sensibilisation des élus et des gens de terrain sur la CC d'Ancenis (COMPA) dans le cadre du Programme d'Intérêt Général. Des réunions d'info auprès de la CARENE et de la commune d'Orvault ont été menées au 2^{ème} trimestre 2013.
- 49 : 1 réunion de sensibilisation Ecole conseillères ESF Angers 65 participants, 6 journées d'information HI 2013 pour les professionnels relais (travailleurs sociaux) aux maisons des solidarités de Segré, Baugé, Cholet Ouest et à la maison de santé de Angers et une journée au Secours catholique.
- 53 : 1 réunion départementale via les 14 élus référents des CC + des élus ayant des dossiers spécifiques à traiter sur leur territoire de compétence.
- 72 : information par la DTARS des opérateurs techniques sur les problématiques ; plomb, monoxyde de carbone, ventilation humidité.
- 85 : les sessions auprès des élus se sont poursuivies (6 dans l'année). Ont participé 125 particuliers et 106 collectivités, 1 formation auprès du SIAO (service insertion, accueil, orientation).

Le Comité d'Action Régional du 21 février 2013 a élaboré une note qui propose une stratégie interministérielle régionale de lutte contre l'habitat indigne en Pays de la Loire afin de définir les actions à mettre en œuvre collectivement par les différents services de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé, au sein des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne et avec l'ensemble des partenaires.

[Retour sommaire](#)

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

ACTION N° 7

Intitulé de l'action : **Identifier les zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales et agir pour diminuer l'impact sur les populations**

Animateurs :
▶ **DREAL-SRNT**

Contexte et enjeux de l'action

Les altérations de l'environnement (air, bruit, pollutions des eaux, des sols...) ne sont pas homogènes sur le territoire national ou régional. Certaines populations sont plus exposées que d'autres à une dégradation de leur environnement et cumulent, à cette inégalité d'exposition, des inégalités liées à leur contexte socio-économique ainsi que des inégalités de sensibilité aux agents pathogènes du fait de leur état de santé (personnes asthmatiques, présentant une pathologie chronique, etc.). Le PNSE2 a fixé comme objectif fort, la réduction des inégalités environnementales. Il répond en cela à l'engagement 140 du Grenelle de l'environnement. Le PRSE2 décline cet axe au plan régional.

Objectifs et description de l'action

Cette action consiste à identifier, au plan régional, les zones géographiques susceptibles de présenter une surexposition des populations à des nuisances environnementales. Cette identification doit permettre d'en atténuer l'impact en ciblant plus précisément les actions des pouvoirs publics et en les rendant plus efficaces notamment vis à vis des personnes sensibles. Une méthodologie est en cours d'élaboration au plan national et sera déclinée en Pays de la Loire en 2011-2013 pour identifier d'éventuelles zones pour lesquelles on observe une surexposition à des substances ou polluants toxiques (action 32 du PNSE2).

Pour les secteurs identifiés, une analyse plus fine sera nécessaire. Une approche complémentaire, sera menée, à titre expérimental, par la Ville de Nantes sur certains quartiers dans le cadre de la Politique de la Ville.

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			Code couleur*
		Etat initial en 2009	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2013	
<p>Étude expérimentale sur un quartier de Nantes : identifier à l'échelle de la ville de Nantes, des secteurs géographiques et des groupes de populations cumulant les expositions aux nuisances environnementales. Définir des actions de remédiation.</p>	<p>Pilote : Ville de Nantes, Mission santé publique</p> <p>Autres acteurs visés : Nantes Métropole, organisme de recherche (IRSTV, CSTB,...), organismes collecteurs de données (Air Pays de la Loire, ORS, ...), DREAL, milieu associatif, ARS</p> <p>Le groupe de travail mis en place en septembre 2010 est piloté par la mission santé publique de la ville de Nantes et réunit le secteur hygiène de la ville, Nantes Métropole (direction énergie environnement risques, et direction de la géomatique), la DREAL (SRNT), l'ARS et AIR Pays de la Loire (AASQA).</p>	Sans objet	<p>Recueil des données existantes et si nécessaire, recherche de données complémentaires (données environnementales et données de population). Analyse des données, exploitation croisée des données pertinentes et identification d'une zone géographique cumulant les expositions pour le 31 mars 2011.</p> <p>Élaboration d'une méthodologie et lancement d'une étude approfondie sur la zone identifiée pour le 30 juin 2011.</p> <p>Rapport d'étude réalisé au 30 novembre 2011.</p> <p>Définition d'un plan d'actions d'amélioration (réduction des pollutions, des expositions, actions d'information des populations...) au 31 mars 2012.</p>	<p>En 2011, les réflexions du groupe de travail, les cartes réalisées par Air Pays de la Loire, et le travail d'un stagiaire de l'IGARUN(*) accueilli par la mission santé publique de la ville de Nantes, avaient permis d'aboutir à l'été 2011 au recueil des données disponibles, à leur traitement (SIG) et à des cartes de cumuls de nuisances environnementales à l'échelle de la ville de Nantes. Le travail expérimental réalisé présente des limites méthodologiques. Les nuisances retenues comme discriminantes sont la pollution de l'air, le bruit des transports, la présence potentielle de radon (zone granitique), et les surfaces cadastrales ayant un taux de PPPI (parc privé potentiellement indigne) supérieur à la moyenne nantaise.</p> <p>En 2012 et 2013 : les cartes ont été présentées au sein d'instances inter-directions (Nantes Métropole et ville de Nantes). Une réflexion est en cours sur un affinement possible de celles-ci et les applications concrètes pouvant en découler, par exemple dans le cadre du PLU métropolitain.</p> <p>L'étude expérimentale nantaise a été intégrée à l'étude bibliographique réalisée par un bureau d'étude à la demande de la DRIEE Ile de France sur les méthodes d'identification des points noirs environnementaux.</p> <p>Cet état des lieux méthodologique a été présenté au GT le 17 janvier 2013.</p>	
<p>Identifier et gérer, à l'échelle régionale, des zones du territoire régional cumulant les expositions aux nuisances environnementales</p>	<p>Pilote : DREAL SRNT</p> <p>Acteurs : INERIS, (collectivités et acteurs économiques concernés, ARS, organismes collecteurs de données, organismes de recherche, milieu associatif)</p>		<p>Déclinaison régionale d'une méthodologie nationale (Meeddm, Ineris) permettant d'identifier d'éventuelles zones géographiques cumulant des nuisances environnementales pour lesquelles on observe une surexposition à des substances ou polluants toxiques (2011-2013).</p> <p>Analyse plus approfondie des secteurs identifiés en prenant notamment en compte le retour d'expérience de l'étude de la Ville de Nantes.</p> <p>Élaboration du plan d'actions permettant d'atténuer l'impact lié aux zones de cumul identifiées et suivi de ce plan (2013).</p>	<p>- Méthodologie nationale élaborée fin 2011 à partir du retour d'expérience d'études sanitaires de zones industrielles ; pas de zone identifiée pour une telle démarche en Pays de la Loire en 2012 et 2013.</p> <p>- Les cartes d'exposition aux polluants réalisées par l'INERIS ont été transmises en 2013 pour la région Pays de la Loire et sont en cours d'examen (Plateforme PLAINE : plateforme intégrée pour l'analyse des inégalités d'exposition environnementale).</p>	

* Opération : Non commencée ■ En cours ■ Terminée ■ Supprimée ■

Observations

(*) IGARUN : Institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes

L'action 7.1 a fait l'objet :

- de cartes réalisées par AIR Pays de la Loire dans le cadre du PRSE2, du projet EVAL-PDU et d'une convention avec la DREAL : <http://www.airpl.org/> > publications > actualités > [cartographies de la qualité de l'air pour l'agglomération de Nantes pour l'année 2008](#)
- d'un rapport de stage réalisé en 2011 par Clément Delaporte, stagiaire de l'IGARUN, d'un rapport réalisé en 2012 par la DREAL
- et d'une présentation réalisée par la mission santé publique de la ville de Nantes.

[Retour sommaire](#)

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

ACTION N° 8

Intitulé de l'action : **Maitriser et réduire les nuisances sonores à travers l'aménagement du territoire**

Animateurs :

- ▶ DREAL-SIAL
- ▶ ARS DT44 - APT

Contexte et enjeux de l'action

Source de gêne et de stress, il convient de considérer le bruit comme un problème de santé portant atteinte à la qualité de vie (troubles du sommeil, effets sur l'appareil auditif, troubles psychologiques). Dans la région, le baromètre santé environnement montrait qu'en 2007, 1 habitant de la région sur 2 est gêné par le bruit à son domicile (65 % d'entre eux citent les transports comme source de bruit) ; 1 sur 10 déclarant l'être souvent ou en permanence.

Le bruit associé aux infrastructures routières constitue une priorité : on peut estimer à environ 1 000 le nombre d'habitants de la région résident dans une zone soumise à des niveaux de bruit préoccupants autour d'infrastructures de transport nationales – routes nationales, réseau ferroviaire, grands aéroports - (environ 350 «points noirs de bruit»).

Des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) par département et grandes agglomérations doivent permettre de résorber les points noirs existants : cartographie des points noirs, accompagnement financier à l'insonorisation des logements, recours à des techniques moins bruyantes, etc. Le Grenelle de l'environnement a pris l'engagement de la résorption des points noirs en 5 ans.

Pour autant, la maîtrise des nuisances sonores doit être considérée en amont des projets d'aménagement ou de la conception d'un bâtiment :

> Les documents de planification d'aménagement tels les SCOT, les PLU, les ZAC, les lotissements ou les permis d'aménager peuvent être, outre des documents réglementaires, des outils pertinents de sensibilisation et de prévention pour limiter les situations d'exposition au bruit. Dans ce domaine, les pratiques des aménageurs sont assez hétérogènes, les bureaux d'études plus ou moins sensibilisés.

> À une période où la performance énergétique apparaît comme une priorité absolue, une approche transversale est nécessaire avec notamment un diagnostic thermo-acoustique lors de la conception ou de la réhabilitation des bâtiments.

Objectifs et description de l'action

Résorber les zones de forte exposition au bruit associé aux transports, dits points noirs de bruit, du ressort de l'État.

- > Définition d'un plan de prévention du bruit par département (routes nationales, autoroutes et voies ferrées) d'ici 2011.
- > Objectif de résorption défini dans les plans.

Inciter les conseils généraux (routes départementales) et les grandes agglomérations (réseau communal) à définir un plan de prévention du bruit.

- > Définition de plans de préventions du bruit par département et grande agglomération d'ici 2013.
- > Objectif de résorption défini dans les plans.

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2013	
Résorber les zones de forte exposition au bruit associé aux transports, dits points noirs du bruit, du ressort de l'Etat.	<p>Pilote : DREAL-SIAL</p> <p>Acteurs : Ademe / ARS / CETE de l'Ouest / Concessionnaires autoroutiers / DIR Ouest / DREAL-SIAL / Préfectures (DDT et DDTM) / RFF</p>	Aucun plan départemental adopté / programmation des 1 ^{ères} opérations de résorption en 2010 environ 350 points noirs de bruit dans la région	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un plan de prévention du bruit par département (routes nationales, autoroutes et voies ferrées) d'ici 2011. - Objectif de résorption défini dans les plans. - Communication des cartes de bruit sur internet d'ici fin 2010 pour chaque département. 	<p>Les cartes de bruit Etat de 1^{ère} et de 2^{ème} échéances des 5 départements sont désormais publiées sur les sites internet des préfectures et de la DREAL.</p> <p>Les PPBE de 1^{ère} échéance de l'Etat des 5 départements sont également publiés.</p> <p>Ils seront complétés par les PPBE de 2^{ème} échéance de l'Etat en 2014.</p>	
Inciter les conseils généraux (routes départementales) et les grandes agglomérations (réseau communal) à définir un plan de prévention du bruit.	<p>Pilote : DREAL-SIAL</p> <p>Acteurs : Ademe / ARS / CETE Ouest / Collectivités / DREAL-SIAL/ Préfectures (DDT et DDTM)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Définition de plans de préventions du bruit par département et grande agglomération d'ici 2013. - Objectif de résorption défini dans les plans. 	<p>Les cartes de bruit de 1^{ère} et de 2^{ème} échéances des collectivités (hors « grandes agglomérations ») des 5 départements sont désormais publiées sur les sites internet des préfectures et de la DREAL.</p> <p>Les cartes de bruit de Nantes Métropole et de l'agglomération d'Angers sont publiées. Celles de l'agglomération de Saint-Nazaire sont approuvées et quasiment toutes publiées.</p> <p>L'état d'avancement des PPBE de 1^{ère} échéance des collectivités est inégal, certaines ayant engagé la démarche alors que d'autres n'ont encore rien initié.</p> <p>Les Conseils généraux de la Loire-Atlantique et de la Sarthe ont publié leur PPBE de 1^{ère} échéance.</p> <p>Pour la 2^{ème} échéance, toutes les collectivités concernées doivent réaliser leur PPBE.</p>	
Évaluer l'impact auprès de la population d'une opération de résorption d'un point noir de bruit pilote (enquête de perception).	<p>Pilotes : ARS / DREAL-SIAL</p> <p>Comité de pilotage : ARS / CETE Ouest / DDTM 44 / DREAL-SIAL</p> <p>Acteurs : ARS, collectivités, DREAL-SIAL, Préfectures (DDT et DDTM)</p>		Rapport d'enquête en 2013.	<p>Une étude exploratoire préalable à l'enquête de perception a été engagée par l'ARS auprès du CNRS, dont les conclusions ont été rendues en août 2013.</p> <p>Elle avait pour but de définir la faisabilité, le contenu et les conditions de mise en œuvre d'une enquête de perception auprès des personnes exposées dans le cadre d'une opération de résorption de point noir bruit.</p> <p>Au vu des recommandations du rapport d'étude, la suite qui pourrait être donnée à cette étude exploratoire devrait être portée au niveau national plutôt qu'à l'échelon régional.</p>	
Informier les maîtres d'ouvrage régionaux des infrastructures de transport sur les techniques innovantes permettant de limiter le bruit engendré.	<p>Pilote : DREAL-SIAL</p> <p>Acteurs : CETE de l'Ouest / concessionnaires autoroutiers / DIR Ouest / DREAL-SIAL / Préfectures (DDT et DDTM) / RFF</p>		Diffusion d'information en 2011	Documents techniques Etat, RFF et concessionnaires autoroutiers annexés aux PPBE publiés	

<p>Sensibiliser les maires et les bureaux d'études sur la prise en compte de la prévention du bruit, dans les plans d'urbanisme, dans les documents de planification et de conception des éco-quartiers, éco-parcs, éco-sites</p>	<p>Pilote : DREAL-SIAL</p> <p>Comité de pilotage : ARS / CETE Ouest / Concessionnaires autoroutiers / DDTM 44 / DIR Ouest / DREAL-SIAL</p> <p>Acteurs : Ademe / ARS / collectivités / DREAL-SIAL/ Préfectures (DDT / DDTM)</p>	<p>Des guides existent : Guides PLU/Bruit. Lois Grenelle 1et 2.</p> <p>Porter a connaissance de l'Etat, études d'impact, diagnostics bruit, PADD des SCOT et des PLU.</p> <p>Cahiers des charges environnementaux, guide AEU de l'Ademe et référentiels HQE avec cible acoustique.</p>	<p>Etude réalisée en 2011.</p> <p>Diffusion d'outils auprès des décideurs et aménageurs en 2012</p>	<p>La démarche de renforcement de la prévention du bruit à travers les documents de planification a été analysée dans le cadre d'une étude intitulée « Etude préventive PPBE - bruit et urbanisme » engagée par la DREAL avec un bureau d'étude.</p> <p>Les conclusions de l'étude ont été rendues en mai 2013 et restituées auprès des services concernés des DDT(M), et des délégations territoriales de l'ARS. La synthèse de l'étude est publiée sur le site internet de la DREAL.</p> <p>A noter également qu'au niveau régional, l'Ademe propose notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (guide AUE), un outil d'accompagnement des maîtrises d'ouvrage traitant notamment de la thématique « environnement sonore » - le développement d'opérations pilotes ou la mise en place d'expérimentations - des temps de formation et d'échanges d'expériences pour les acteurs de l'urbanisme (collectivités locales ainsi que professionnels de l'urbanisme) 	
<p>Former les acteurs de la construction pour la prise en compte du bruit en amont de la conception ou de la réhabilitation des bâtiments (diagnostic thermo-acoustique).</p>	<p>Pilotes : DREAL-SIAL</p> <p>Acteurs : Ademe / Agglomérations / Aménageurs / Architectes / ARS / Bureaux d'études / Capeb / CETE Ouest / Chambre régionale des métiers / Communes / FRB / Préfectures (DDT et DDTM) / promoteurs / Urbanistes /</p>	<p>Des guides existent : Grenelle de l'environnement et guides PPBE + AEU de l'Ademe</p> <p>Démarches environnementales, cibles HQE, labels QUALITEL et CERQUAL</p>	<p>Nombre de réunions d'échanges d'expérience auprès des professionnels de la construction.</p>	<p>Deux actions ont été mises en œuvre en 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le site internet de la DREAL a été alimenté en complétant l'article « attestation acoustique » par l'arrêté du 27/11/2012 fixant le contenu des attestations de prise en compte de la réglementation acoustique applicable aux bâtiments d'habitation neufs. - la lettre d'information relative à la construction durable n°2 (mars 2013) a repris dans ses actualités l'obligation d'attestation acoustique dans le neuf. 	

* Opération : Non commencée ■ En cours ■ Terminée ■ Supprimée ■

Observations

Le traitement acoustique des bâtiments accueillant des enfants doit faire l'objet d'une attention particulière, en lien avec la fiche bâtiments santé (n°5). Cf. les informations en ligne sur le site de la DREAL :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr > Logement et construction > Construction durable > Réglementation de la construction > L'acoustique dans le bâtiment > [Attestation acoustique](#)

Toutes les informations relatives au « Bruit des transports terrestres », notamment l'état d'avancement des cartes de bruit et des PPBE dans la région, sont consultables sur le site internet de la DREAL :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr > [Prévention des risques et nuisances](#) > [Bruit des transports terrestres](#)

[Retour sommaire](#)

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

ACTION N° 9

Intitulé de l'action : **Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée**

Animateurs :

- ▶ **ARS-DPSP**
- ▶ **ARS DT53-SSPE**

Contexte et enjeux de l'action

Les adolescents sont de plus en plus attirés par l'écoute prolongée de musique amplifiée à partir de systèmes individuels et fréquentent massivement des lieux musicaux où sont générés des niveaux sonores très élevés.

Les études disponibles font ressortir que les troubles auditifs précoces concernent :

- 5 à 10 % de la population générale (Guide de prévention du risque auditif – 2007)
- 11 % des lycéens de la région Rhône-Alpes (I.U/M.T C.Bernard –Lyon1- 1993/99)
- 30 % des musiciens professionnels (Guide de prévention du risque auditif – 2007)
- 17 % de des musiciens non professionnels (étude Shmuziger et al.– 2006)
- 76 % des DJ travaillant en discothèque (université de Montpellier – 2008)

L'enjeu de cette action porte donc sur la prise en compte du risque d'atteinte auditive par la population des adolescents et des jeunes adultes, en terme de comportement. Elle doit permettre également aux acteurs de ce secteur culturel d'intégrer ce risque sanitaire dans leurs pratiques professionnelles pour eux mêmes, dans leurs enseignements et lors des représentations publiques.

Objectifs et description de l'action

L'objectif général de cette action, qui s'inscrit dans la continuité du PRSE1, est que tout jeune exposé à un niveau sonore important soit informé des risques sanitaires, soit en capacité de s'en prévenir, et connaisse la conduite à tenir en cas de symptômes auditifs après une exposition sonore importante.

Les actions déclinées dans le PRSE 1 ont permis de créer des outils permettant aux équipes éducatives de développer des actions de prévention auprès des élèves. Le partenariat avec le rectorat a été un élément déclencheur pour inscrire ce thème de santé, dans le programme scolaire officiel. La prise en compte de ce risque est réelle auprès des acteurs des musiques actuelles.

Les actions de ce 2^{ème} plan ont pour objectifs de pérenniser la prise en compte de cette problématique de santé publique dans l'ensemble les lieux d'éducation musicale et de répétition (y compris scolaires) et de garantir l'absence de dépassement de niveaux maximum dans les lieux de diffusion.

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			Code couleur*
		Etat initial en 2009	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2013	
<p>Accompagner la déclinaison du nouveau programme d'éducation musicale en matière de protection de la fonction auditive par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion des outils mis à disposition des établissements scolaires. - La mutualisation des expériences et de leurs évaluations. 	<p>Pilote : ARS DPSP – DT53 SSPE</p> <p>Acteurs : Rectorat, Conseil régional, Mutualité française, Conseils généraux, Université Catholique de l'Ouest</p>	<p>Matériel pédagogique en prêt auprès des collèges de 53 et 44</p>	<p>Mise à disposition de matériel pédagogique dans les 5 départements</p> <p>50 % d'établissements ayant développé un projet pluridisciplinaire intégrant cette problématique.</p> <p>100 000 élèves touchés par ces projets.</p> <p>Création dès 2010 d'un espace partagé des projets sur le site du Rectorat.</p>	<p>24 têtes acoustiques mises à disposition des collèges et lycées + expositions + indicateurs de bruit. En 2013, les lieux de mise à disposition ont été diversifiés : 2 en 44, 2 en 49, 3 en 53, 2 en 72, 2 en 85</p> <p>En 2013, des malles pédagogiques ont été mises à disposition aux CDDP 49 et 72 en plus de celles déjà disponibles aux CDDP 53 et 85.</p> <p>Plus de 60 établissements ont développé des projets pluridisciplinaires en 2012 (concernant plus de 7200 élèves). Un bilan de ces actions de sensibilisation des élèves menées par les collèges et lycées de la région édité en mai 2013 a été diffusé aux collèges et lycées, publics et privés, de la région par le Rectorat. *</p> <p>10 555 élèves ont assisté au spectacle Peace & Love en 2013 (6216 en 2010, 7730 en 2011, 9905 en 2012).</p> <p>Pages dédiées sur le site du Rectorat ** La mutualité française Pays de la Loire a mis en ligne un kit pédagogique risques auditifs ***.</p> <p>Ré édition à 80 000 exemplaires du kit de prévention à l'attention des élèves « ça bourdonne dans tes cages à miel »- diffusion aux directions de l'enseignement et aux directions diocésaines de l'enseignement des 5 départements de la région. ****</p>	
<p>Sensibiliser les responsables des lieux de formation et de diffusion de la musique amplifiée, notamment : l'ensemble des directeurs des écoles de musique de la région et les lieux répertoriés comme des locaux de répétition de musique actuelle.</p>	<p>Pilote : ARS DPSP – DT53 SSPE</p> <p>Acteurs : DIRECCTE, ADDM, collectivités locales, Mutualité française, SCHS, Pôle régional des musiques actuelles, Ville de Nantes</p>		<p>100 % directeurs d'école de musique sensibilisés.</p> <p>80 % lieux de répétition présentant des supports d'information.</p>	<p>1 formation risques auditifs montée en 2011 par la Mutualité Française PdL et Trempolino (professionnels du spectacle)</p> <p>1 formation en 2012 par l'ADDM53</p> <p>1 campagne de prévention des risques auditifs déroulée dans 5 écoles de musique volontaires entre février et juin 2013, comprenant des mesures sonométriques. Rapport édité et diffusé dans les 5 écoles à l'occasion de réunions de restitution (novembre-décembre).</p> <p>Edition d'une synthèse d'expériences et réunion régionale le 26/11/2013 à Angers à destination d'écoles de musique de la région et de responsables de la politique culturelle régionale (DRAC, Conseils généraux, Ecole de formation des professeurs de musique, DIRECCTE)</p> <p>Des actions de sensibilisation en locaux de répétition (Poc Pok en Mayenne, Trempolino en Loire atlantique, Silo en Sarthe...)</p>	

Garantir la prise en compte de ce risque dans les discothèques et dans les salles de concert	Pilote : ARS DPSP – DT53 SSPE Acteurs : Préfectures (DDT, SCHS, ADDM, ARS, DIRECCTE, Mutualité française, Collectivités locales, pôle régional des musiques actuelles, Ville de Nantes	20% de discothèques contrôlées	20 % de discothèques contrôlées/an (environ 120 établissements dans la région hors secteur des services communaux d'hygiène et de santé également compétents)	<ul style="list-style-type: none"> - 15 discothèques inspectées en 2011 (environ 12,5%) - 16 discothèques inspectées en 2012 (environ 13,3%) - 17 discothèques inspectées en 2013 soit entre 12 et 14% environ par an
			100 % salles de concert avec procédure de contrôle du niveau de diffusion.	L'action a plutôt porté vers des festivals de musique : <ul style="list-style-type: none"> - Une association soutenue par l'ARS et la Région a assuré la tenue d'un stand de prévention des risques auditifs sur 10 festivals en 2013 - Une étude conduite par l'ARS avec l'appui d'un stagiaire a porté plus précisément sur l'exposition du public au festival Hellefest

* Opération : Non commencée ■ En cours ■ Terminée ■ Supprimée ■

Observations

*Document bilan des actions de sensibilisation menées en collèges et lycées en Pays de la Loire :

** Les outils pédagogiques sur les risques auditifs disponibles en prêt sont présentés sur la page dédiée aux risques auditifs du Rectorat : www.pedagogie.ac-nantes.fr > espace pédagogique > 2nd degré > éducation musicale > infos

*** kit pédagogique risques auditifs mis en ligne par la mutualité française Pays de la Loire : www.paysdelaloire.mutualite.fr > prévention santé > programme risques auditifs > [kit pédagogique risques auditifs](#) (en bas de page)

**** le kit « ça bourdonne dans tes cages à miel ? » comprend une plaquette de sensibilisation et une paire de bouchons d'oreille en mousse

[Retour sommaire](#)



PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

ACTION N° 10

Intitulé de l'action : **Développer les actions d'éducation à la santé environnementale**

Animateurs :

- ▶ **ARS-DPSP**
- ▶ **Conseil Régional – Direction des Solidarités**
- ▶ **DREAL-SRNT**

Contexte et enjeux de l'action

L'éducation à la santé environnementale se situe à la confluence de l'éducation à la santé et de l'éducation à l'environnement. Différentes actions d'éducation à la santé environnementale, différents supports existent sans qu'ils soient actuellement recensés et partagés entre centres de documentation (CPIE, IREPS, CDDP et CRDP, Graine).

Les acteurs des secteurs de l'environnement et de la santé doivent pouvoir construire une culture commune sur le champ de la santé environnementale et partager leurs ressources, afin d'organiser l'accès aux outils existants et de développer des projets mutuels.

Les actions pertinentes d'éducation à la santé environnementale, en favorisant par exemple la démocratie participative, doivent être portées très près du terrain. Pour encourager ces initiatives, il est nécessaire de mobiliser les collectivités, les associations, l'éducation nationale pour qu'elles s'emparent du champ de la santé environnementale, en s'inspirant des initiatives déjà menées dans la région.

Objectifs et description de l'action

Améliorer l'information du public, sur la santé environnementale, en s'adaptant au public cible.

Renforcer les compétences des acteurs à intervenir sur la santé environnementale.

> Structurer un réseau des centres de ressources dans le champ de la santé environnementale.

> Mobiliser les acteurs de l'éducation et de la prévention sur le champ de la santé environnementale.

> Intégrer la problématique des risques émergents, notamment les champs électromagnétiques, dans les actions de prévention et d'éducation à la santé environnementale.

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			Code couleur*
		Etat initial en 2009	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2013	
<p>Articuler les centres de ressources sur l'éducation à l'environnement et à la santé pour le partage d'une culture commune des outils d'éducation sur la santé environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la complémentarité des fonds documentaires existants. - Recenser et évaluer des outils d'éducation à la santé environnementale existants. - Faire connaître les outils existants aux porteurs de projets (éducation nationale, associations, collectivités, enseignement supérieur...). 	<p>Pilote : IREPS</p> <p>Acteurs : ARS, Conseil régional, CRDP, UR-CPIE (Ecopôle), ORS, réseau Graine Pays de la Loire, Mutualité française, Rectorat, Université Catholique de l'Ouest</p>		<p>Nombre de réunions des acteurs du réseau.</p> <p>2 outils évalués / an</p> <p>2 diffusions des ressources existantes / an.</p>	<p>Constitution d'un groupe régional sur les ressources qui s'est réuni 2 fois en 2012, 1 fois en 2013. (sans compter les COPIL pour l'action « collectivités »)</p> <p>Publication d'un catalogue d'outils pédagogiques santé environnement et développement durable en Pays de la Loire accessible en ligne *</p> <p>Valorisation du catalogue : diffusion d'un marque-pages à diverses manifestations, relais sur les sites internet des partenaires. Malgré tout, le catalogue reste moyennement consulté (bilan au COPIL de novembre 2013)</p> <p>2 outils évalués en 2010 et 2011, 3 en 2012 et 1 en 2013</p> <p>séances conjointes de présentation d'outils pédagogiques santé environnement :</p> <p>en 44 (Ireps/Ecopole) et 85 (Ireps/CDDP) en 2011</p> <p>en 49 (Ireps/MFPL), 72 (Ireps/MFPL/Sarthe Educ'environnement) et 85 (CDDP/Ireps/MFPL) en 2012 et 2013</p>	
<p>Sensibiliser les acteurs de l'éducation à la santé et à l'environnement à travers les résultats du baromètre santé environnement des Pays de la Loire.</p>	<p>Pilote : ARS-DPSP, Conseil Régional</p> <p>Acteur : ORS</p>	<p>1^{er} baromètre santé environnement édité en 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Edition d'une synthèse du 1^{er} baromètre en 2011 - 2^{ème} baromètre réalisé en 2014 	<p>Edition d'une synthèse du baromètre fin 2010</p> <p>Reconduction de l'enquête dans la perspective du PRSE3 actée par l'ARS. Suite à un appel d'offres fin 2013, l'Observatoire régional de la santé (ORS) réalisera l'enquête en mars-avril 2014.</p>	
<p>Valoriser les actions menées par des collectivités territoriales de la région au cours d'un colloque sur la santé environnementale, y compris sur les risques émergents.</p>	<p>Pilotes : ARS DPSP, Conseil Régional</p> <p>Acteurs : Conseils généraux, collectivités territoriales, DREAL, Ville de Nantes, associations</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Recenser des initiatives de collectivités territoriales, 2011 - 2012. - Organiser un colloque en 2013 	<p>Différentes actions ont été menées pour recenser des initiatives de collectivités. Enquête en ligne</p> <p>Un comité de pilotage a été installé (4 réunions) dans la perspective d'un temps d'échange de pratiques, organisé le 28 mai 2013. Journée centrée sur les initiatives des collectivités territoriales, structurée autour de 2 parcours (4 ateliers) et d'un forum permettant la rencontre de 8 structures ressources de la région (champ santé ou éducation à l'environnement). 130 participants, évaluation globalement favorable. **</p>	

<p>Faire émerger et accompagner des initiatives associatives d'éducation à la santé environnementale.</p>	<p>Pilote : ARS DPSP Acteurs : DREAL, Conseil régional, Rectorat, collectivités, associations des maires</p>		<p>- Rédaction d'un cahier des charges en 2010 - Nb de projets soutenus</p>	<p>15 projets associatifs soutenus en 2011 par l'ARS / 3 par le Conseil régional. Appel à projets concerté Etat-ARS en 2012 : 18 projets portés par des associations ou organisations professionnelles soutenus par l'ARS (210 800€), 3 par la DREAL (52 000€) 4 projets soutenus par le Conseil régional sur le fonds régional santé publique (53 400€). Appel à projets concerté ARS-DREAL en 2013 : 20 dossiers retenus, pour un montant global de 241 700 €. Contractualisation sur 3 ans pour : - Fredon : projet global de surveillance environnementale de nuisibles émergents et de lutte contre la prolifération (plantes allergènes envahissantes, chenilles urticantes, animaux vecteurs de zoonoses) - Air Pays de la Loire : fonction support du programme de déploiement des pollinarius sentinelles (ingénierie informatique, diffusion des alertes polliniques...) - Musa'zik : diffusion du spectacle pédagogique de prévention des risques auditifs Peace & Lobe en partenariat avec le Rectorat 6 projets soutenus portent sur la qualité de l'air intérieur, 7 sur la prévention des risques auditifs. 4 dossiers soutenus par le Conseil régional sur le fonds régional santé publique (54 500 €) Reconduction programmée pour 2014.</p>	
<p>Participer au protocole national de prise en charge spécialisée des hypersensibles aux champs électromagnétiques.</p>	<p>Pilote : CHU de Nantes, consultation de pathologies professionnelles et environnementales ARS-DPSP Acteurs : CH de Cochin (Paris), ARS, associations, DGS</p>		<p>Nombre de personnes prises en charge.</p>	<p>Lancement officiel du protocole national en janvier 2012. La demande de consultation pour intolérance aux champs électromagnétique augmente : 4 cas en 2010, 6 en 2011, 9 en 2012 et 11 en 2013 ont été vus à la Consultation de Pathologie professionnelle et environnementale du CHU de Nantes. Parmi eux, 4 cas ont été inclus dans le PHRC national. L'association Ecopole, soutenue par l'ARS dans le cadre de l'appel à projets, a développé un travail exploratoire sur l'information du public sur les champs électromagnétiques en 2013. Il débouchera sur la production d'outils pédagogiques en 2014.</p>	
<p>* Opération : Non commencée ■ En cours ■ Terminée ■ Supprimée ■</p>					

Observations

* le catalogue d'outils pédagogiques santé environnement et développement durable a été édité en mars 2012. Il rassemble des outils disponibles dans les 5 Ireps, les 5 CDDP, le Graine, Ecopole, Sarthe Educ'environnement, Alisée.

Il est accessible en ligne : <http://www.irepspdl.org/catalogueSE/>



Vous recherchez des outils pédagogiques sur la thématique
santé environnement & développement durable ?



www.irepspdl.org/catalogueSE



** Un recueil recense des initiatives portées par des collectivités de la région dans le domaine santé environnement. Il a été diffusé à l'occasion de la journée régionale « [Santé environnement et collectivités territoriales : des initiatives en Pays de la Loire](#) » organisée le 28 mai 2013

[Retour sommaire](#)





Articulation avec les autres plans régionaux : point de situation au 31/12/2013

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et les liens avec le plan régional santé environnement

Nathalie LAURENT
DREAL, Mission énergie et changement climatique

Parmi ses grands objectifs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a prévu la construction partenariale dans chaque région d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

Conduit par l'Etat et la Région, le SRCAE définit, à l'échelle du territoire régional et à l'horizon 2020 et 2050, des objectifs et des orientations partagés en matière de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, mais également de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.

Les travaux d'élaboration du SRCAE ont été lancés en juin 2011 et se sont déroulés au sein de 13 ateliers thématiques entre juillet 2011 et mars 2012.

Les travaux ont été suspendus en 2012 pour prendre en compte les réflexions issues des « états régionaux de l'énergie » organisés par le Conseil régional, anticipant le changement de Gouvernement, et les nouvelles politiques nationales de transition énergétique.

Le SRCAE, s'est ainsi enrichi des réflexions issues des débats régionaux. Par ailleurs, le SRCAE a été soumis à évaluation environnementale et a été mis en consultation auprès du public du 16 octobre au 16 décembre 2013 et auprès d'organismes et collectivités.

Le SRCAE a été approuvé par le Conseil régional lors de la commission permanente du 24 février 2014 et sera adopté par le Préfet de région au premier semestre 2014.

Le SRCAE rejoint ou complète le PRSE2, notamment sur certaines problématiques santé-environnement :

► Amélioration de la qualité de l'air

La qualité de l'air est un domaine transversal à toutes les thématiques traitées dans le schéma. Les orientations portées par le schéma en termes de réduction des consommations d'énergie et de limitation des émissions de gaz à effet de serre dans les différents secteurs d'activités, tout comme le développement de certaines énergies renouvelables ont un impact généralement positif sur la qualité de l'air. Le tableau suivant en fait la synthèse :

Secteur d'activités ou type d'Énergie renouvelable	Principales orientations et objectifs visés	Impacts sur la qualité de l'air
Bâtiment	Priorité à la rénovation du parc ancien (aides, sensibilisation, formation des professionnels...) - réglementation thermique pour les nouvelles constructions - Gain estimé en efficacité énergétique de l'ordre de 15 à 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 2008.	+ effets positifs sur les polluants liés aux chauffages domestiques et tertiaires
Transports	Actions de sensibilisation pour modifier les comportements, report modal, co-voiturage, massification des flux, évolutions technologiques des véhicules de moins en moins polluants, réduction à plus long terme des déplacements en lien avec la densification urbaine. Gain estimé en efficacité énergétique de l'ordre de 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 2008.	+ effets positifs sur les émissions d'oxydes d'azote principalement

Industrie	Mise en œuvre des meilleures techniques disponibles sur les process et les utilités. Système réglementaire des quotas de CO ₂ plus contraignant sur la période 2013-2020. Gain estimé en efficacité énergétique de l'ordre de 15 % à l'horizon 2020.	+ effets positifs sur l'ensemble des émissions industrielles
Agriculture	Mise en œuvre de pratiques plus sobres en énergie. Développement des systèmes économes en intrants. Gain estimé en efficacité énergétique de l'ordre de 20 %. Utilisation moindre des énergies fossiles au profit de l'électricité et des énergies renouvelables. Promotion des bonnes pratiques de fertilisation et de gestion des élevages (réduction des particules).	+ effets positifs sur les particules et les polluants agricoles
Bois-énergie	Développement important de la filière y compris en zone urbaine (réseaux de chaleur).	- émissions de particules fines. Vigilance notamment dans les zones sensibles.
Autres énergies renouvelables (méthanisation, éolien, géothermie, solaire)	Développement volontariste de toutes les filières.	Impact considéré comme neutre.

► Lutte contre l'habitat indigne

Le SRCAE ne traite pas directement de l'habitat indigne mais l'aborde sous la composante de la lutte contre la précarité énergétique et les actions liées à la rénovation thermique des logements. Partant du constat que l'habitat indigne se caractérise, en outre, par des performances thermiques de l'enveloppe mauvaises, voire très mauvaises entraînant différentes pathologies du bâti (humidité importante, mauvaise qualité de l'air,...), le SRCAE, par ses actions en lien avec la rénovation thermique des logements (objectif de rénovation de presque 1 logement individuel occupé par son occupant sur 2 d'ici à 2020) concourt à l'amélioration de la situation dans ce domaine.

Zoom sur le plan de protection de l'atmosphère Nantes-St Nazaire

Afin de ramener ou de maintenir les niveaux de pollution atmosphérique en deçà des seuils réglementaires, un plan de protection de l'atmosphère doit être établi dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants. Dans la région, un plan a été adopté en 2005 sur le territoire de Nantes à St Nazaire (58 communes). Ce plan de protection de l'atmosphère est en cours de révision. Il va prévoir des actions visant essentiellement à une réduction des émissions et des concentrations en oxydes d'azote et en particules fines provenant du trafic routier mais également des activités industrielles et des chauffages. Le plan national particules sera notamment décliné à une échelle plus locale.

Le plan révisé devrait être adopté en 2014.

[Retour sommaire](#)

Le Plan Régional Santé au Travail 2010-2014

**Laurence GASTINEAU, inspectrice du travail
DIRECCTE, pôle travail, cellule pluridisciplinaire**

Le plan santé travail 2010-2014 et sa déclinaison régionale, le plan régional santé travail, arriveront à échéance fin 2014.

Mais plusieurs actions parmi les 22 inscrites au PRST sont d'ores et déjà terminées, ou indiquent un niveau d'avancement très satisfaisant. On peut citer, entre autres, les actions « REACH », campagne expérimentale amiante, « GESTEPRO »¹, risque routier professionnel, troubles musculo-squelettiques (TMS), Risques psycho-sociaux, risque chimique dans les garages, risque amiante, cette action étant conduite conjointement par la DIRECCTE, la DREAL, l'ARS et les branches professionnelles concernées.

Après un démarrage un peu difficile, les actions visant les produits phytosanitaires d'une part, et les nanomatériaux d'autre part, ont évolué favorablement grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

En revanche, s'agissant de l'action sur les matériaux biosourcés, les premiers résultats du groupe de travail n'étant pas significatifs au regard des risques potentiels pour la santé, une simple veille documentaire a été maintenue.

Pour des raisons d'ordre méthodologique, l'action de recherche sur la prévention du suicide a, quant à elle, été réorientée vers la réalisation d'études et la participation à des colloques, et se poursuit en ce sens.

Pour ce qui concerne l'action relative aux services de santé au travail, la promulgation des décrets d'application, et la diffusion de la circulaire en novembre 2012, ont permis aux 15 services inter-entreprises de santé au travail (SSTI) des Pays de la Loire de s'approprier l'ensemble de la réforme de la médecine du travail issue de la loi du 20 juillet 2011.

Afin d'accompagner les SSTI dans la mise en œuvre de la réforme, qui modifie en profondeur leur organisation et leur fonctionnement, des réunions d'information ont été organisées au cours de l'année 2013 et des échanges fréquents ont eu lieu avec chaque service de santé au travail.

Au plan de la communication, un certain nombre d'actions ont été menées, notamment :

- Participation à des colloques et diverses manifestations (Semaine de la qualité de vie au travail, Salon Prévent'Ouest, Journée de l'Inspection médicale ...)
- Diffusion de guides de bonnes pratiques et d'outils méthodologiques (amiante) ;
- Parution d'articles dans des revues professionnelles (risque routier, bâtiment) ;
- Mise en ligne de ressources documentaires sur le site de l'ARACT (TMS, RPS) ;
- Publication d'une étude sur les liens entre les pratiques managériales et la santé au travail.



¹ GESTEPRO : Gestion des Enjeux de Santé au Travail dans l'Enseignement technique et PROfessionnel

Bilan du programme régional Ecophyto 2018 en lien avec le PRSE



**Elisabeth BOISSELEAU, chef du pôle Mutualisation phytosanitaire et vétérinaire
DRAAF, Service régional de l'alimentation**

La trame du plan d'actions régional Ecophyto, validée par le Comité Régional d'Orientation et de suivi (CROS) du 30 novembre 2010 s'articule autour des 9 axes du plan national. Ce plan est volontairement évolutif, chaque mise à jour importante étant soumise à la validation du CROS.

Outre les 16 objectifs définis par le niveau national, certaines actions sont d'initiatives régionales : actions concernant la valorisation et la collecte des données dans le cadre de l'observatoire régional des achats de produits phytosanitaires (OAPP), le suivi de la contamination des eaux superficielles, la prise en compte de la biodiversité, la promotion des Mesures agro-environnementales à enjeu phytosanitaire, les démarches harmonisées de diagnostic des risques de transfert des produits phytosanitaires, les échanges de pratiques entre centres de formation Certiphyto.

Suite aux dépassements les deux dernières années, en Pays de la Loire, de la norme de qualité des eaux potables (0,1ug/l) pour le métaldéhyde un groupe de travail « métaldéhyde » a été créé dans le cadre du plan Ecophyto afin de proposer et de mettre en place des actions, en zones agricole et non agricole pour réduire l'impact de cette molécule sur la qualité des eaux. Ce groupe est composé des représentants de la Chambre régionale d'agriculture, des distributeurs et de l'animateur Ecophyto « zones non agricoles » (ZNA) ainsi que les représentants de l'ARS et de la DRAAF. Parmi les actions : la mise en place d'un système d'alerte se basant sur les données du bulletin de santé du végétal (BSV) afin de prévenir l'ARS lorsque le risque limaces est important, la rédaction d'une plaquette de sensibilisation destinée aux agriculteurs pour les sensibiliser, la rédaction d'une plaquette destinée aux jardiniers amateurs.

Par ailleurs, sur l'ensemble des autres axes du plan, l'année 2013 se caractérise par les actions suivantes :

- ▶ Rédaction d'une [note de suivi complémentaire 2008-2010](#) qui présente les premiers résultats de l'OAPP pour les années 2008, 2009 et 2010 : évolution de la quantité régionale de substances phytosanitaires actives, par département, focus sur certaines molécules en fonction des usages, de la présence dans les eaux superficielles... Cette note présente également une synthèse des actions marquantes menées dans le cadre du plan Ecophyto en région Pays de la Loire.
- ▶ Suivi de la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des produits phytosanitaires : édition d'une [fiche relative à la qualité des eaux superficielles 2012](#). Les résultats ont été également présentés oralement lors de la réunion CROS.
- ▶ Poursuite de la collecte des données pour les années 2011 et 2012 dans le cadre de l'OAPP. L'objectif est de disposer de données sur une période plus longue afin d'atténuer les variations inter-annuelles liées aux conditions climatiques. Les données collectées tiennent compte du code postal de l'utilisateur ce qui permettra de mieux suivre l'évolution de la quantité de substances phytosanitaires actives, à l'échelle des territoires. Afin de permettre la valorisation territoriale des données, quatre schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ont été sélectionnés pour disposer des données et les valoriser dans le cadre d'une phase test avant que la diffusion soit généralisée à tous les SAGE.
- ▶ Poursuite du déploiement du Certiphyto : au 31 décembre 2013, on recense plus de 25 000 certiphyto délivrés dont 19 000 agricultures.

- ▶ Restitution, lors du CROS du 13 décembre 2013, de l'étude sur la hiérarchisation des bassins versants pilotée par la DREAL, la synthèse du colloque Arvalis sur les pratiques culturales et qualité de l'eau, les premiers résultats des réseaux Déphy en viticulture, le suivi de la qualité des eaux souterraines, les actions menées sur le SAGE de Vie et Jaunay pour réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires...
- ▶ Contribution à la production et à la diffusion des références agricoles par le suivi d'un important réseau DEPHY : 24 groupes représentant 230 fermes ; il s'agit d'un dispositif diversifié qui couvre les principales filières dans la région. A ce titre, une quarantaine de journées de démonstration ont eu lieu et ont réuni environ 1400 personnes.
- ▶ Suivi du réseau de la surveillance biologique du territoire qui comporte 7 filières et publie plus de 170 bulletins de santé du végétal. Pour promouvoir les bulletins de santé du végétal, des dépliants et des affiches ont été élaborés et diffusés.
- ▶ Elargissement de la charte jardinerie mise en place sur 5 bassins versants pour la sensibilisation du grand public aux pratiques économes en intrants à d'autres jardineries.
- ▶ Actions de communication et de démonstration en zone agricole : des outils de communication ont été mis en place pour coordonner et animer les réseaux de fermes (journées techniques, mise en ligne de documents, conception et diffusion des plaquettes réalisées dans le cadre des actions de communication en 2013...).
- ▶ Prise de contact en vue de créer un groupe de travail au titre de l'axe 9 « Prévention des risques lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ». la première réunion du groupe est prévue en avril 2014.

[Retour sommaire](#)